



Bibliothèque
et Archives
nationales
du Québec

Bibliothèque
nationale

Archives
nationales

Grande
Bibliothèque

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2019-2020



RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS

2019-2020

Montréal, le 30 juillet 2020

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel d'activités de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2019-2020.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020. Ce rapport annuel d'activités a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente du conseil d'administration,



Isabelle Dubois

TABLE DES MATIÈRES

8 MESSAGES DES AUTORITÉS

- 9 Message de la présidente du conseil d'administration
- 10 Message du président-directeur général
- 13 Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

14 L'ORGANISATION

- 15 BAnQ en bref
- 16 Mission, vision, valeurs, publics et partenaires
- 17 Contexte
- 18 Chiffres clés
- 18 Organigramme au 31 mars 2020
- 20 La Fondation de BAnQ
- 21 L'association Les Amis de BAnQ
- 22 Faits saillants

30 LES RÉSULTATS

- 31 Plan stratégique 2019-2022
- 31 Déclaration de services aux citoyens

34 LES RESSOURCES UTILISÉES

- 35 Utilisation des ressources humaines
- 36 Utilisation des ressources financières
- 37 Utilisation des ressources informationnelles

38 AUTRES EXIGENCES

- 39 Gestion et contrôle des effectifs
- 40 Développement durable
- 45 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
- 45 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 45 Gouvernance des sociétés d'État
- 52 Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- 54 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
- 55 Politique de financement des services publics

56 BAnQ EN CHIFFRES

64 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

88 ANNEXES

- 89 1. Déclaration de services aux citoyens
- 91 2. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

31	A – Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)
31	B – Commentaires et plaintes des usagers
32	C – Objets des plaintes pour l'exercice 2019-2020
35	D – Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires
35	E – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité
35	F – Évolution des dépenses en formation
35	G – Jours de formation selon les catégories d'emploi
36	H – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
36	I – Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée
36	J – Dépenses et évolution par secteur d'activité en 2019-2020
37	K – Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020
39	L – Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril au 31 mars
39	M – Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus en 2019-2020
51	N – Relevé des présences des membres du conseil d'administration aux réunions du conseil et des comités en 2019-2020
51	O – Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés au 31 mars 2020
52	P – Nombre total de demandes d'accès reçues en 2019-2020
52	Q – Nombre de demandes d'accès traitées en 2019-2020, en fonction de leur nature et des délais
53	R – Nombre de demandes d'accès traitées en 2019-2020, en fonction de leur nature et des décisions rendues
53	S – Mesures d'accommodement et avis de révision en ce qui concerne l'accès
54	T – Comité permanent et mandataire
54	U – Statut de la politique linguistique institutionnelle
54	V – Mise en oeuvre de la politique linguistique institutionnelle
55	W – Politique de financement des services publics au 31 mars 2020

BAnQ EN CHIFFRES

58	1. Fréquentation
58	2. Usagers inscrits au 31 mars
58	3. Utilisation des ressources documentaires
58	4. Demandes de référence
59	5. Visites de groupes, activités de formation et d'animation
59	6. Expositions
60	7. Acquisitions
60	8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
61	9. Traitement documentaire et archivistique
61	10. État des collections au 31 mars
62	11. Collections patrimoniales en ligne au 31 mars
62	12. Programme de catalogage avant publication (CIP)
62	13. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
62	14. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
63	15. Approbation de calendriers de conservation
63	16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

MESSAGES DES AUTORITÉS



*Miss Ethel Pick, 8 mars 1939.
BAnQ Vieux-Montréal,
fonds Conrad Poirier.
Photo : Conrad Poirier. Détail.*

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DES RÉALISATIONS QUI ME RENDENT FIÈRE



Photo : Robert Greffard

Lorsque le gouvernement m'a nommée présidente du conseil d'administration de BANQ, le 19 février dernier, l'année 2019-2020 tirait presque à sa fin. Aujourd'hui, je tiens à partager mon sentiment de fierté d'avoir joint les rangs de cette institution d'envergure, unique et présente qui, grâce à ses multiples initiatives, enrichit l'offre de services culturels destinés aux Québécoises et aux Québécois.

Ce sentiment de fierté, je le dois entre autres aux équipes compétentes et passionnées de BANQ. Déjà reconnus par les usagers et par leurs pairs des milieux culturels et documentaires, leur expertise de haut niveau, leur créativité et leur dynamisme se sont manifestés tout au long de l'année. À partir de la mi-mars, ils ont pris une tout autre dimension : face à la fermeture, forcée par la pandémie, des lieux physiques de diffusion, toute l'institution a redoublé d'ardeur pour continuer à remplir ses missions dans des conditions exceptionnellement exigeantes. Je salue la grande mobilisation et la capacité d'innovation des membres du personnel.

Je dois également ma fierté à Jean-Louis Roy, qui continue d'assumer avec une énergie et un optimisme inébranlables les fonctions de président-directeur général. Je le félicite des progrès obtenus, avec la collaboration de l'équipe de direction, dans les dossiers majeurs que sont le financement de l'institution, sa transformation numérique, l'établissement ou le renforcement de partenariats porteurs et le suivi attentif de grands projets dont la réhabilitation de la bibliothèque Saint-Sulpice. En outre, je lui suis reconnaissante de l'accueil chaleureux qu'il m'a réservé lors de ma prise de fonctions et de l'excellente collaboration qu'il m'offre lors de nos travaux. Je souligne l'accompagnement professionnel et dynamique de la secrétaire générale Anne Milot.

Enfin, je dois ma fierté aux membres du conseil d'administration, dont je salue l'engagement envers BANQ. Si j'adresse cette reconnaissance à chacun et chacune d'entre eux, je souhaite rendre un hommage particulier à Gaston Bellemare. Membre du conseil depuis près de 13 ans, il en a été le président par intérim de juin 2018 jusqu'à mon arrivée en février dernier. J'ai rapidement constaté le respect et la reconnaissance qu'on lui voue au sein de l'institution, et ne peux que m'approprier ces sentiments. Je le remercie sincèrement d'avoir relevé les défis de la présidence du conseil pendant un peu plus d'un an et demi.

Toutes ces personnes contribuent solidement et durablement à l'apport de BANQ au développement du Québec et à l'épanouissement de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, jeunes et moins jeunes, à travers l'accès à la culture et au savoir. Je suis enthousiaste à la pensée de participer au développement et à la bonne gouvernance de ce grand service culturel public, fiduciaire de notre mémoire collective et levier de notre avenir.

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE ANNÉE PROMETTEUSE POUR CELLES QUI VIENNENT



Photo : Michel Legendre

En regardant le chemin parcouru par BAnQ dans la dernière année, je ressens un sentiment de reconnaissance et de fierté : reconnaissance pour ceux et celles qui ont contribué aux avancées majeures de notre institution et fierté à la pensée que nos services sont plébiscités par des millions de Québécois qui sont nos usagers.

Ce fait témoigne de l'ampleur, de la diversité et de la qualité de l'offre culturelle des trois institutions que fédère BAnQ : les Archives nationales, la Bibliothèque nationale et la Grande Bibliothèque.

Un écosystème numérique renforcé

Avec les équipes de BAnQ et comme le montre le contenu de ce rapport, nous avons conforté et complété les fondations de notre écosystème numérique répondant aux plus hautes exigences du domaine. Il comprend désormais les indispensables supports du maintien des actifs et des systèmes, le traitement des projets des directions générales de mission, les structures d'accueil de la production numérique éventuellement incluse dans le dépôt légal et un plan visant la mise en place d'un dépôt numérique fiable afin d'assurer la préservation à long terme de la portion numérique, en hausse fulgurante, du patrimoine dont nous avons la garde.

Majeurs, ces acquis doivent s'inscrire dans une stratégie numérique qui est en préparation.

Il s'agit de penser notre organisation, sa gouvernance et ses services en fonction des usagers et de leurs besoins. Voilà pourquoi, au cours de l'année, 7000 utilisateurs ont été sondés par la Direction de la stratégie numérique, qui a obtenu dans ses travaux le précieux concours des autres équipes dès sa création en juin 2019.

Au cours des mois suivants ont été apportées les améliorations à notre offre numérique jugées les plus pressantes. Elles ont rendu plus conviviales les 7,7 millions de visites virtuelles que nous avons accueillies. D'autres démarches allant dans ce sens se poursuivent au moment où ces lignes sont écrites. Elles visent à doter BAnQ d'un portail refondu. Il accomplira la double fonction d'offrir aux Québécois les meilleures conditions possibles d'accès à la culture et au savoir, et de faire rayonner dans l'univers numérique, ici et partout dans le monde, la production intellectuelle, artistique, historique et documentaire du Québec.

C'est notamment à travers cet écosystème numérique que seront offerts une grande partie de nos services destinés au milieu de l'éducation. Voilà pourquoi nous avons créé la Direction des services éducatifs, l'autre équipe qui a pris forme en 2019-2020. Ses travaux et activités sont énumérés sur le microsite BAnQ Éducation, dont la magnifique plateforme *Notre territoire, nos identités*. Celle-ci met en valeur les collections patrimoniales de BAnQ pour l'apprentissage de nos jeunes concitoyens.

Ces collections patrimoniales rayonnent déjà de bien d'autres manières. Ici, 200 000 de leurs documents du domaine public rendus disponibles sans restriction aucune, depuis mai 2019. Cette politique avant-gardiste de libre utilisation constitue un accélérateur de création et de circulation des savoirs. Là, un ensemble de 146 livres anciens en langues autochtones inscrit au Registre de la Mémoire du monde du Canada, entièrement disponible en ligne depuis que sa numérisation s'est achevée en août 2019.

Trois institutions en marche

En parallèle à ces efforts de diffusion, la Bibliothèque nationale a continué à occuper un rôle de premier plan au sein de riches réseaux mobilisant d'importants partenaires. Je pense

notamment au milieu culturel, qui bénéficie depuis peu d'un rayonnement accru sur le Web grâce à la nouvelle agence ISNI de BANQ. Je pense également aux autres institutions documentaires majeures des quatre coins du monde, avec qui nous continuons à collaborer à travers de nombreuses ententes signées cette année ainsi que la participation à diverses initiatives internationales concernant les normes bibliographiques. Je pense, enfin, au milieu du livre et de l'édition, pour qui nous avons préparé un *Petit guide de l'autoédition* et les *Statistiques de l'édition au Québec en 2017*, enrichies, pour la première fois, de données sur l'édition numérique.

Cette inclusion de l'édition numérique est indispensable compte tenu de son importance grandissante au Québec et dans le monde.

Sous le leadership de son nouveau directeur général, Martin Dubois, arrivé en juin 2019, la Grande Bibliothèque a elle aussi nourri de fructueux partenariats pendant l'année. Quelques mois avant que le Service québécois de traitement documentaire, outil précieux pour les bibliothèques publiques et scolaires de partout au Québec, souligne son 10^e anniversaire en se dotant d'une image revampée, le colloque international *Autour de l'adulte de demain* avait lieu à la Grande Bibliothèque, puis les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019* étaient lancées. Ces contributions ont été réalisées avec l'UQAM pour la première, et l'Association des bibliothèques publiques du Québec et le Réseau BIBLIO pour la seconde. Soulignons également que la Grande Bibliothèque est activement impliquée dans les activités découlant du partenariat conclu en octobre avec AMI-télé. Il s'agit là d'une autre façon de faire profiter les citoyens de l'expertise de médiation et de mise en valeur des équipes, qui s'ajoute à notre premier Rendez-vous numérique, à la programmation de la Semaine des bibliothèques publiques sur le thème de l'apprentissage et aux activités du Square, récemment doté d'un volet Métiers d'art, pour ne nommer que celles-là. À l'actif des équipes de la Grande Bibliothèque, j'inscris avec plaisir les travaux en cours visant à arrêter le profil de ce qu'elle pourrait devenir dans les années qui viennent.

La rénovation de la bibliothèque Saint-Sulpice, fleuron de notre patrimoine bâti où innovation et créativité ont vocation à se rencontrer, a aussi retenu notre attention et celle de nos partenaires que sont la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Fondation de BANQ.

Du côté des Archives nationales, des assises solides ont été posées pour la modernisation et l'enrichissement de l'aide en gestion documentaire fournie aux ministères et organismes

publics du Québec. Au nombre de ces avancées, Advitam, nouvel outil de gestion des fonds d'archives. À la fois interface de diffusion conviviale et plateforme optimisant l'acquisition et le traitement des fonds, il a été mis en ligne après un travail de longue haleine. Au nombre de ces avancées également, les deux rencontres de représentants de ministères et organismes publics rassemblés dans nos édifices de Québec et de Montréal pour s'exprimer sur leurs besoins en matière d'aide-conseil et recevoir de la formation. Leur réaction a bien montré que ces délibérations étaient impératives. En suivi de ces rencontres, un Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale sera créé au sein des Archives nationales au cours de l'année 2020-2021.

Un autre effort de concertation majeur s'est concrétisé lorsque les services d'archives privées agréés de toutes les régions du Québec ont été conviés par BANQ, pour la toute première fois, à une journée d'échanges, de formation et de propositions en vue d'une mise à niveau des politiques les concernant.

À travers ces initiatives, les collègues des Archives ont continué à acquérir des fonds et collections importants, provenant notamment de l'historien Pierre Lahoud, du photographe Michel Dompierre et de l'Union des municipalités du Québec. Ils ont également été des préparatifs importants des activités marquant le 100^e anniversaire des Archives nationales.

Le centenaire des Archives nationales du Québec

La plus ancienne institution culturelle de l'État québécois conserve des traces de la trajectoire de la nation québécoise au cours des quatre derniers siècles.

Son centenaire est une occasion unique de montrer aux Québécois toute la richesse et l'importance de ce patrimoine qui leur appartient.

Pour ce faire, aucun effort n'a été ménagé : toute la grande famille de BANQ s'est mobilisée pour préparer expositions, tournée de tous les centres régionaux, numéro spécial d'*À rayons ouverts*, capsule vidéo, rayonnement médiatique, et j'en passe.

La première des manifestations marquant le centenaire a été la superbe cérémonie du 3 février, réunissant à BANQ Vieux-Montréal le premier ministre, François Legault, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, plusieurs autres membres du gouvernement, l'académicien Dany Laferrière et

de nombreux autres invités. Deux semaines plus tard, l'écrivaine Kim Thúy recevait en ces mêmes murs des personnalités des milieux culturel, économique et financier pour la soirée-bénéfice de la Fondation de BAnQ, sur le thème du 100^e anniversaire des Archives nationales.

C'est donc dans une ambiance festive que s'est déroulé notre mois de février.

Il s'est clos de manière tout aussi heureuse, alors que plus de 6000 personnes de tous âges ont franchi les portes de la Grande Bibliothèque pour fêter la Nuit blanche en jeux, danse et bibliothèque vivante. Puis, en plein cœur de cette lancée enthousiaste, BAnQ a vu ses activités bouleversées par la pandémie sévissant dans le monde entier.

Une fin d'année faite d'épreuves et d'espoir

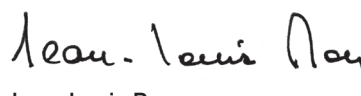
Inattendue, soudaine et totale, cette crise nous a obligés à fermer nos portes physiques, à demander aux collègues de travailler à domicile et à des centaines de milliers de nos usagers de mettre en réserve leurs liens avec nous. Ce temps d'épreuve invite à l'empathie pour ceux et celles qui ont été touchés par la pandémie ou qui ont vécu le confinement avec difficulté.

Malgré tout, nos portes numériques sont restées largement ouvertes et nos équipes se sont mobilisées pour y accueillir nos usagers avec sympathie et convivialité. Dès la mi-mars,

les plus hauts niveaux d'agilité et de mobilisation ont été mis à profit pour mettre sur pied ce qui, dans les mois suivants, nous permettrait de demeurer présents pour nos usagers : le télétravail pour une majorité des employés, et une offre numérique enrichie et adaptée. Les potentialités révélées dans ces circonstances rendent encore plus prometteuses nos réalisations à venir et l'accélération de notre transformation numérique, évoquée plus haut.

Pour mener à bien ces entreprises, BAnQ a besoin de ressources financières adéquates. Nous avons participé aux travaux du comité sur le financement à long terme de BAnQ. Nous avons souhaité la création de ce comité réunissant des représentants du ministère de la Culture et des Communications, de la société Raymond Chabot Grant Thornton et de BAnQ. Cet exercice a été complété au printemps.

Soulignons enfin que BAnQ peut compter sur des équipes talentueuses et engagées, et sur un conseil de direction dynamique, auxquels se sont joints cette année Grégory Kunz, directeur, responsable du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles, et Luci Tremblay, directrice des communications et de la programmation. Elle peut compter également sur l'appui indéfectible de la Fondation de BAnQ et des Amis de BAnQ. Elle peut compter enfin sur un conseil d'administration compétent et dévoué, dont je salue chaleureusement la toute nouvelle présidente, Isabelle Dubois. Elle succède à Gaston Bellemare, président du conseil par intérim depuis un an et demi. Je remercie du fond du cœur ce fidèle allié de BAnQ pour son apport généreux à notre institution.



Jean-Louis Roy
Président-directeur général

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

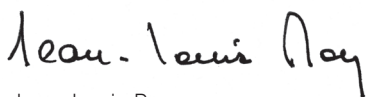
Montréal, le 30 juillet 2020

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités 2019-2020 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

L'ORGANISATION



Quartier Vieux-Québec – Rue Saint-Jean
à l'angle de la rue Collins - Vue de l'enfilade
des résidences et des commerces
jusqu'à la porte Saint-Jean, [vers 1890].
BAnQ Québec, Collection initiale.
Photographe non identifié. Détail.

BAnQ EN BREF

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), c'est à la fois une bibliothèque nationale, des archives nationales, une bibliothèque publique et une bibliothèque virtuelle accessible dans le monde entier.

La Bibliothèque nationale, des collections patrimoniales exceptionnelles

Dans l'accomplissement de sa mission de bibliothèque nationale, BAnQ préserve les collections patrimoniales, constituées de tous les documents publiés au Québec ainsi que de tous les documents publiés à l'extérieur du Québec dont l'auteur ou le sujet sont liés au Québec, de documents étrangers à valeur patrimoniale et, enfin, de collections qui présentent un intérêt culturel pour le Québec. Ce patrimoine exceptionnel est réparti entre la Grande Bibliothèque, notamment à la Collection nationale, et BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie.

Les Archives nationales, des fonds fascinants

Conformément à sa mission archivistique, BAnQ assure la conservation d'archives publiques et privées et en facilite l'accès partout au Québec. Elle encadre, soutient et conseille en outre les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

BAnQ assume cette mission grâce à 10 centres répartis sur le territoire du Québec et ouverts à tous les citoyens. Il s'agit d'un maillage régional bien établi qui encourage la conservation des archives dans leur milieu d'origine afin qu'elles soient mieux connues et mieux utilisées. BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke, BAnQ Trois-Rivières et BAnQ Vieux-Montréal accueillent ainsi chaque année des dizaines de milliers de chercheurs dans leurs salles de consultation.

La Grande Bibliothèque, un lieu d'exploration et de découverte pour tous

À la Grande Bibliothèque, BAnQ propose à tous les citoyens du Québec une grande diversité de documents à emprunter ou à consulter, soit des livres, des revues, des journaux, des films, de la musique, des cartes géographiques, etc. De plus, la Grande Bibliothèque constitue la bibliothèque centrale des Montréalais et des Bibliothèques de Montréal.

De riches collections numériques et des services à distance, partout et en tout temps

BAnQ, qui a le mandat de servir la population québécoise et de faire rayonner l'héritage documentaire québécois partout dans le monde, offre à distance une partie de ses services et de ses collections. Le portail Internet de BAnQ (banq.qc.ca) ouvre ainsi une fenêtre sur des millions de documents en ligne.

Parmi les services accessibles à distance pour l'ensemble du public, soulignons l'offre par les bibliothécaires et les archivistes de BAnQ d'un service de référence et d'aide à la recherche par téléphone et par courriel. Quant aux personnes atteintes d'une déficience perceptuelle, elles peuvent profiter d'un service gratuit de livraison à domicile de livres en braille et de livres sonores.

Une programmation culturelle inspirante

BAnQ présente chaque année à la Grande Bibliothèque, ailleurs au Québec et en ligne de très nombreuses manifestations culturelles à l'intention des adultes et des jeunes. Expositions, conférences, ateliers, séances de jeux, causeries, heure du conte en français et en d'autres langues, spectacles... le choix est grand!

BAnQ Saint-Sulpice, un projet majeur en route

Le 31 janvier 2016, BAnQ s'est vu confier, par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal, le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice.

Le projet vise à redonner à la bibliothèque Saint-Sulpice ses lettres de noblesse ainsi que sa fonction originale de transmission des connaissances sous une forme renouvelée, tout en respectant son caractère patrimonial exceptionnel, grâce à un projet structuré selon trois axes complémentaires :

- un laboratoire d'innovation et de création s'adressant à tous, articulé autour de fonctions de types médialab et Fab Lab favorisant l'expérimentation, la collaboration et le partage de connaissances par le biais des médias numériques et des nouvelles technologies ;
- un espace bibliothéconomique, ludique et de travail spécifiquement destiné aux adolescents dans lequel ces derniers auront la possibilité de faire des découvertes, de socialiser et de s'initier à de nouvelles technologies grâce à des équipements de pointe leur permettant de réaliser des projets, souvent de nature collaborative ;
- un espace consacré à l'accessibilité, à l'inclusion et à la cohabitation des publics ayant des besoins spécifiques.

MISSION, VISION, VALEURS, PUBLICS ET PARTENAIRES

Notre mission

BAnQ rassemble, traite, conserve et met en valeur le patrimoine documentaire québécois et une vaste collection universelle au bénéfice des générations présentes et futures. Elle fournit également les services d'une bibliothèque publique d'envergure à toute la population du Québec. Grâce au professionnalisme de son personnel, à ses collections, à ses activités, à ses lieux physiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à sa présence dans l'univers virtuel, cette institution de mémoire et de savoir offre aux citoyens un accès démocratique à la culture et à la connaissance.

Notre vision

BAnQ a pour ambition d'être reconnue comme une institution d'avant-garde et de référence vouée à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois. Elle vise à contribuer à leur épanouissement culturel, social et économique et à être un lieu de vie citoyen incontournable où se conjuguent de façon dynamique les espaces physiques et virtuels.

Nos valeurs

Les valeurs centrales de BAnQ sont les suivantes :

- **Innovation**
- **Excellence**
- **Ouverture**
- **Fierté**
- **Agilité**

Nos publics

L'offre générale de services de BAnQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres répartis dans différentes régions administratives du Québec ainsi qu'aux services fournis à distance. Elle découle aussi de l'amélioration et de la croissance constantes des ressources numériques et des services disponibles sur le portail Internet de l'institution et dans sa plateforme BAnQ numérique.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont plus spécialisés et s'adressent à des publics ciblés, notamment les jeunes, les gens d'affaires, les nouveaux arrivants, les membres des communautés culturelles et les personnes atteintes de déficiences perceptuelles ou autres. Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap leur sont offerts gratuitement, dont

le Service québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque et sur le portail de BAnQ un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil, notamment des collections développées à leur intention et un laboratoire de langues.

Par ailleurs, la Grande Bibliothèque offre un guichet Services Québec. Grâce à ce guichet multiservices, les citoyens ont un accès simplifié aux renseignements sur les programmes et les services du gouvernement du Québec. Le Carrefour Affaires offre pour sa part de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'utilisateur dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

Enfin, BAnQ joue un rôle de service-conseil auprès des ministères et des organismes publics pour une saine gestion de leurs documents depuis leur création jusqu'à leur destruction ou leur conservation permanente. Elle offre aussi des services spécialisés en soutien aux milieux de l'éducation et de la recherche, ainsi qu'aux milieux documentaires.

Nos partenaires

Pour accomplir sa mission, BAnQ peut compter sur l'apport de deux alliés de premier plan : les Amis de BAnQ et la Fondation de BAnQ.

L'association sans but lucratif Les Amis de BAnQ appuie les activités de l'institution et contribue à son rayonnement. Elle peut compter sur une équipe dévouée et qualifiée de bénévoles pour gérer ses activités ainsi que pour répondre aux besoins de BAnQ et à ceux de la Fondation de BAnQ.

La Fondation de BAnQ soutient le développement et le rayonnement de BAnQ en recueillant des fonds consacrés à la réalisation de ses missions. La Fondation s'investit également dans la création de programmes favorisant l'accès à la culture et à la connaissance pour tous.

BAnQ s'appuie aussi sur un vaste réseau de partenaires de divers horizons : institutions et associations des milieux documentaires au Québec, au Canada et à l'étranger, ministères et organismes publics, organismes culturels, universités, entreprises, etc.

Par ailleurs, en vertu d'une entente entre le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et BAnQ, la Grande Bibliothèque constitue la bibliothèque centrale des Montréalais et des bibliothèques montréalaises. Grâce à ce partenariat, diverses actions sont menées afin de maintenir l'offre riche et diversifiée de la Grande Bibliothèque.

CONTEXTE

Alors que la fréquentation du portail de BAnQ monte en flèche depuis plusieurs années, la convivialité et l'accessibilité de ses ressources numériques doivent répondre aux attentes élevées des citoyens, désormais habitués à l'offre en culture et en savoir des géants du Web. Le contexte technologique amène également son lot de défis en ce qui a trait à la mission de BAnQ de préserver le patrimoine, ce dernier existant de plus en plus en format numérique, c'est-à-dire dans des formats de données et sur des supports physiques qui arrivent rapidement à obsolescence. Par ailleurs, l'accélération de la transformation numérique de l'État québécois incite BAnQ à se positionner au cœur de cette transformation, en réaffirmant son rôle d'institution de référence en gestion documentaire auprès des ministères et des organismes publics.

Sur le plan social, la population québécoise affiche un niveau inquiétant de compétences en littératie, en numératie ainsi qu'en résolution de problèmes dans des environnements technologiques. Dans le cadre de sa mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir, BAnQ doit tenir compte de cette réalité, tout en s'assurant d'adapter son offre à un public diversifié, que transforment notamment l'immigration et le vieillissement de la population.

À l'interne, BAnQ, au sein de laquelle ont été fédérées trois institutions distinctes, cherche à rendre plus efficaces ses processus administratifs institutionnels, transversaux à plusieurs unités administratives. Ces efforts s'inscrivent dans la continuité des actions réalisées au cours des dernières années pour améliorer la performance de BAnQ.

Au cours des deux dernières semaines de l'exercice financier, alors que ses édifices étaient fermés en raison de la pandémie de COVID-19, BAnQ s'est découvert des capacités peu connues jusqu'ici, notamment en entamant rapidement les travaux pour adapter et enrichir son offre numérique. Cette situation exceptionnelle a eu une incidence sur certains résultats décrits dans le présent rapport, dont la hausse de l'utilisation des ressources en ligne.



BAnQ Vieux-Montréal.
Photo : Alain Michon.



BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie.
Photo : Michel Legendre.



Grande Bibliothèque.
Photo : Bernard Fougères.

CHIFFRES CLÉS

BAnQ, c'est :

- 696** membres du personnel au service du public à temps plein ou partiel
- 3** institutions : la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et la Grande Bibliothèque
- 12** édifices ouverts au public sur tout le territoire du Québec
- 2,9** millions de livres imprimés
- 416 000** livres numériques
- 68** kilomètres de documents d'archives textuels
- 15** millions de documents graphiques
- 18,4** millions de fichiers des collections patrimoniales en ligne

En 2019-2020, BAnQ, c'est aussi :

- 93,8** millions de dollars de dépenses
- 2** millions de visites dans ses édifices
- 7,7** millions de visites virtuelles sur son portail Web
- 5,7** millions d'emprunts de documents, dont 1,9 million de documents numériques
- 18,9** millions de consultations de documents, dont 18,2 millions de documents numériques
- 247 000** réponses données par des bibliothécaires, des archivistes, des commis et des techniciens à des demandes d'aide à la recherche
- 1 700** activités culturelles sur place ou à distance pour tous les publics
- 56 000** participants à ces visites et activités de formation et d'animation

En plus de la population du Québec, BAnQ offre des services à :

- 2 500** ministères et organismes publics
- 41** services d'archives privées agréés
- 6 000** éditeurs

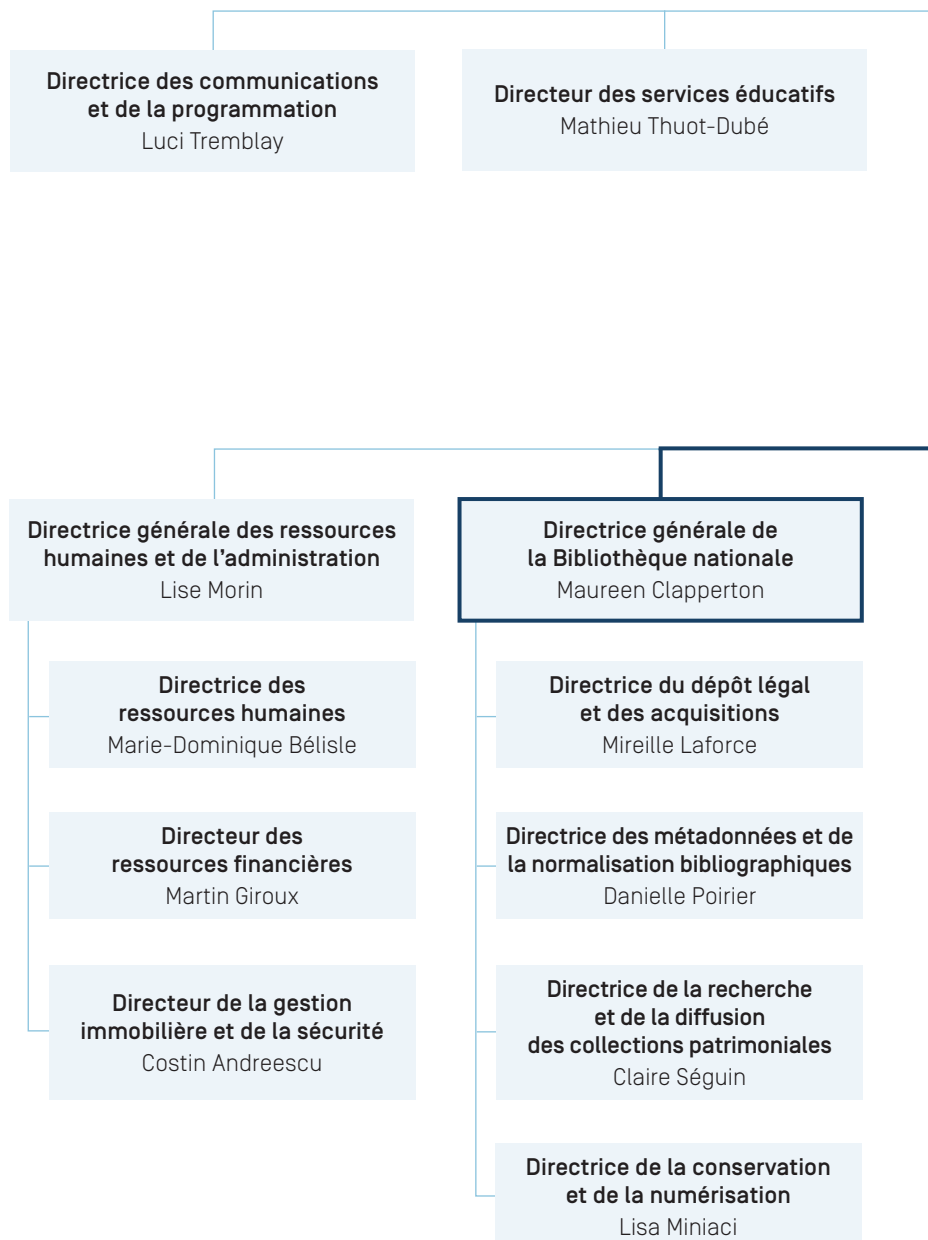
et à l'ensemble des bibliothèques publiques et d'enseignement du Québec

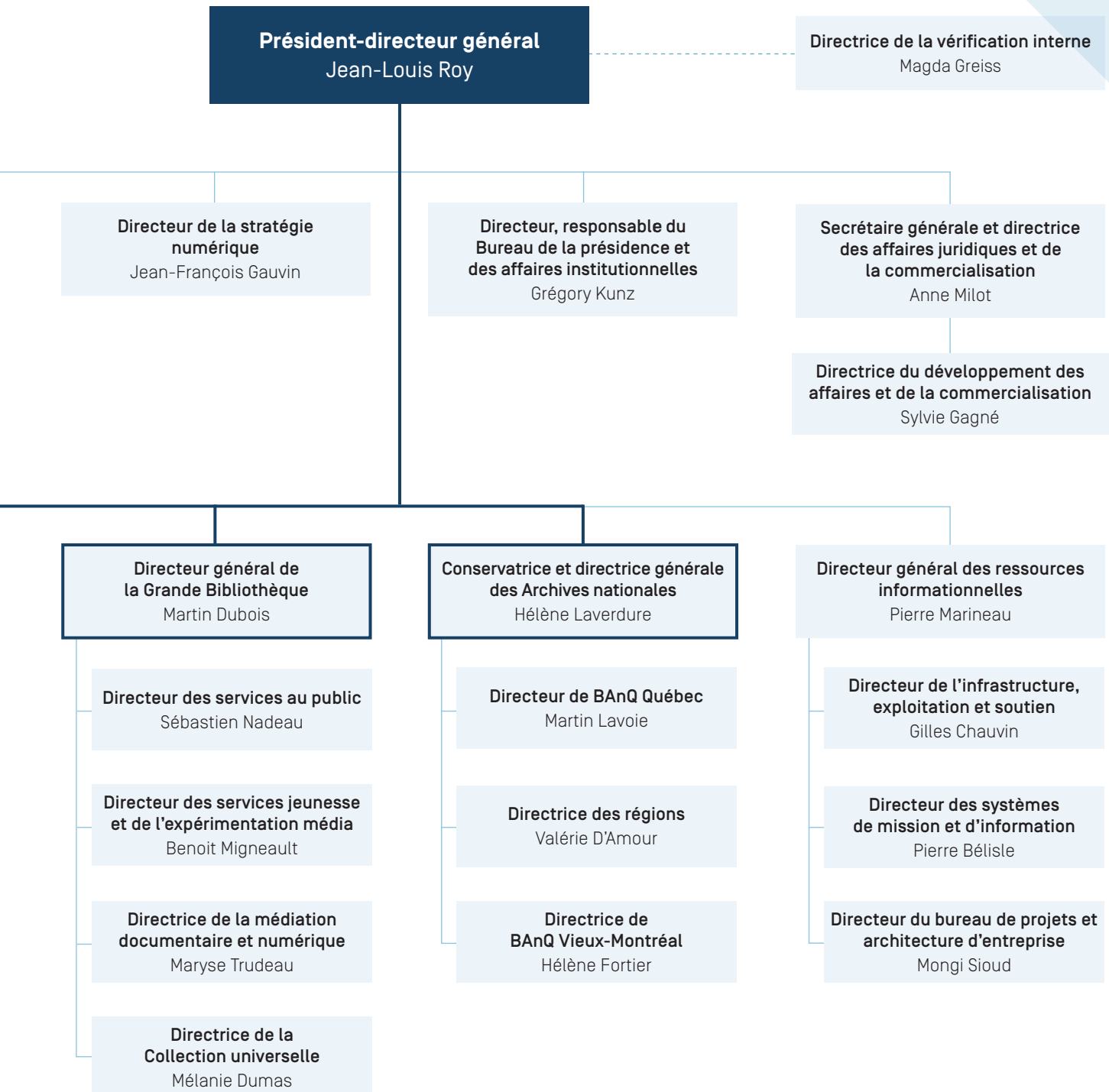
ORGANIGRAMME

AU 31 MARS 2020

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec





LA FONDATION DE BAAnQ

La Fondation de BAAnQ a le mandat de soutenir le développement et le rayonnement de BAAnQ en recueillant des fonds destinés à la réalisation de ses missions en tant que haut lieu de culture, de savoir et de préservation du patrimoine québécois. La Fondation s'investit également dans la création de programmes favorisant l'accès à la culture pour tous.

Au cours de l'année 2019-2020, la Fondation a continué les démarches pour mettre sur pied sa campagne de financement pour BAAnQ Saint-Sulpice. Le lancement officiel de la campagne a eu lieu le 12 novembre 2019.

Déjà, des dons de 1 595 824 \$ ont été reçus pendant l'année, notamment de Cogeco (150 000 \$) et de la Banque Nationale (750 000 \$).

La Fondation a aussi poursuivi ses efforts de rayonnement et de développement de sa notoriété auprès de la communauté d'affaires et des grands donateurs, notamment par la réalisation de sa quatrième soirée-bénéfice : *100 temps*. Les célébrations du 100^e anniversaire des Archives nationales du Québec et la présidence d'honneur de Kim Thúy ont permis d'offrir aux participants une formule vivement appréciée dans le magnifique décor de BAAnQ Vieux-Montréal.

Le conseil d'administration de la Fondation a entrepris ou reconduit le financement des activités suivantes de BAAnQ cette année :

- Adoptez un livre
- Programme de soutien à la recherche
- Activités du 100^e anniversaire des Archives nationales du Québec
- Acquisition de documents d'archives
- Bourse du Conseil des arts et des lettres du Québec
- Achat d'une imprimante braille
- Ligne du temps

La Fondation de BAAnQ a maintenu ses efforts de sollicitation et de saine gouvernance afin d'atteindre ses objectifs et ceux de BAAnQ dans un souci constant d'offrir des programmes pertinents et des activités de qualité au plus grand nombre.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2020

Président

Gaétan Desroches

Chef de la direction
Sollio Groupe Coopératif

Vice-président

Yann Langlais-Plante

Conseiller, communications stratégiques et affaires publiques
Caisse de dépôt et placement du Québec

Trésorier

Christian Jetté

Président
Édition, secteur Livres
Québecor

Secrétaire

Claude Brunet

Avocat

Administrateurs

Pierre T. Allard

Associé directeur, avocat
BCF Avocats d'affaires

Benoit Clermont

Président, fondateur
Productions Déferlantes

Christiane Beaulieu

Conseillère spéciale
TACT intelligence-conseil

Anne-Marie Hallé

Conseillère, Affaires publiques et gouvernementales – Canada
Énergie Valero Inc.

Marie-Hélène Jetté

Associée
Langlois Avocats

Alain Robichaud

Associé
PricewaterhouseCoopers

Observateurs

Jean-Louis Roy

Président-directeur général
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Anne-Catherine Rioux

Directrice générale
Fondation de BAAnQ

L'ASSOCIATION LES AMIS DE BAnQ

L'association Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) regroupe près de 300 membres sensibles aux missions culturelles, éducatives et sociales de BAnQ. Les Amis, à la fois complices du personnel de BAnQ et ambassadeurs engagés, contribuent au rayonnement de l'institution, par leur implication dans un éventail d'activités.

Le programme d'accueil pour les nouveaux membres, conçu pour créer un sentiment d'appartenance aux Amis, favorise l'approfondissement de la découverte des trois composantes de l'univers BAnQ, Archives nationales, Bibliothèque nationale et Grande Bibliothèque, et présente un panorama d'occasions de bénévolat.

Parmi les activités qui suscitent l'engouement des bénévoles, mentionnons le Marché aux livres annuel, source première de financement de l'association et de son soutien à la Fondation de BAnQ, l'activité de médiation sociale *BAnQ aux Jardins Gamelin* et les ateliers de conversation française. Ces derniers permettent aux Amis d'aller à la rencontre de nouveaux arrivants souhaitant améliorer leur capacité à parler et à comprendre le français. Leur succès ne se dément pas. Les 440 personnes inscrites cette année ont maintenu un taux d'assiduité et de persévérance de 75 % à 80 % par session.

Le projet pilote *Coup de pouce en généalogie* est devenu au cours de l'année une activité récurrente. Les accompagnateurs bénévoles assistent des généalogistes débutants dans leur recherche d'informations dans les bases de données et les documents publiés que BAnQ met à la disposition du public, dans l'utilisation des équipements, etc. Les questions plus complexes sont confiées à des archivistes et à des bibliothécaires.

C'est avec une certaine émotion que les bénévoles ont salué les derniers visiteurs à l'exposition *À nous la glace! – L'ADN du hockey amateur*, qui se tenait à la Grande Bibliothèque. De décembre 2018 à novembre 2019, une trentaine d'Amis se sont relayés en duo pour y accueillir plus de 18 000 visiteurs.

La vie associative se déploie également par le biais d'une offre de clubs de lecture et d'écriture réservée aux membres pour nourrir leur fibre créative et leur intérêt pour la littérature sous diverses formes. Une activité invite les participants à rédiger un fragment biographique d'une personne née au moins une génération avant eux. Une jeune mère originaire d'Albanie et une étudiante venue de la Chine ont saisi cette occasion de parfaire leur français en couchant sur papier l'histoire d'une tante maternelle au moment de la chute du communisme et celle d'un grand-père durant la Révolution culturelle.

Comme pour tant d'autres, la pandémie de COVID-19 a contraint les Amis à mettre fin brusquement aux différentes activités qu'ils menaient tambour battant. Dès que la situation sanitaire le permettra, ils seront prêts à poursuivre leur engagement envers BAnQ et à demeurer un lieu d'épanouissement pour leurs membres aux savoirs multiples, passionnés de culture.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2020

Présidente

Lucie René

Vice-président

Christophe Conea

Secrétaire

Martine Gagné

Trésorière

Françoise Laramée

Administrateurs

Claire Fortier

Marilyne Marcoux

Dominique Paul

Lise Théberge

Membre du personnel de BAnQ invité

Claire Séguin

Directrice de la recherche et de la diffusion des collections patrimoniales

FAITS SAILLANTS

Avril

2019

8

Acquisition du fonds d'archives de l'historien Pierre Lahoud, constitué de photographies aériennes produites entre 1981 et 2009. Ce fonds montre l'évolution du territoire habité et naturel de nombreuses régions du Québec et les modifications apportées à l'aménagement du territoire, notamment par l'exploitation des ressources naturelles et le développement de l'urbanisation.

Pierre Lahoud entouré de Sophie Côté et Régnald Lessard (BAnQ Québec).
Photo : Bruno Giguère, ICI Radio-Canada.

15

Acquisition et mise en place d'un nouveau système de stockage des documents patrimoniaux à la fine pointe de la technologie permettant de conserver de façon sûre un volume de plusieurs pétaoctets de fichiers numériques en trois exemplaires.

17

Création par BAnQ de la Direction des services éducatifs, dont le mandat est de coordonner la création pour le milieu scolaire québécois de ressources éducatives numériques mettant en valeur les collections de l'institution.

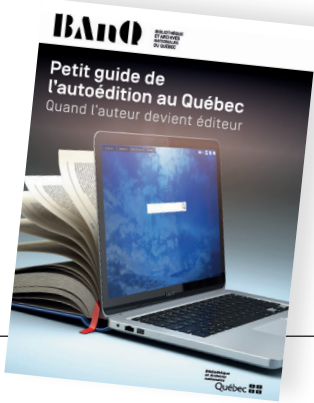


26

Visite de la présidente de la Bibliothèque nationale de France (BnF), Laurence Engel, à la Grande Bibliothèque.

Laurence Engel, présidente de la BnF, et Jean-Louis Roy, pdg de BAnQ.
Photo : Jean Corbeil.





Mai

1^{er}

Parution du *Petit guide de l'autoédition au Québec – Quand l'auteur devient éditeur*, conçu par BANQ. L'autoédition est un mode de publication de plus en plus populaire. BANQ, notamment par ses services aux éditeurs, est fréquemment amenée à répondre aux questions de personnes ayant un projet de publication en cours et souhaitant en savoir davantage sur l'autoédition. Elle a donc conçu ce petit guide de 11 pages pour les auteurs qui veulent se lancer.

1^{er} et 2

Participation à la Semaine de la presse et des médias pour souligner le travail des bibliothèques dans l'éducation aux médias et à l'information. En collaboration avec la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, organisation de la table ronde *L'éducation aux médias à l'école, y a-t-il urgence?* et d'un atelier destiné au grand public, *Fausse nouvelles : ne tombez pas dans le panneau*.

Du 6 au 9



Déroulement, à la Grande Bibliothèque, du colloque international *Autour de l'adulte de demain*, organisé par l'Espace Jeunes avec la Faculté des sciences de l'éducation et la Chaire de recherche en littératie médiatique multimodale de l'Université du Québec à Montréal. Le colloque portait sur la lecture et le numérique chez les jeunes.



16

Nomination de Martin Dubois à titre de directeur général de la Grande Bibliothèque. M. Dubois est entré en fonction le 17 juin.

Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque. Photo : Pierre-Luc Décarie.

Juin

4

Lancement des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019* dans le cadre du Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec. L'Association des bibliothèques publiques du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Réseau BIBLIO du Québec ont uni leurs efforts pour mener à bien la refonte de ce document qui se veut un guide incontournable pour des bibliothèques publiques toujours pertinentes et adaptées aux besoins de leurs milieux.

17

Création par BANQ de la Direction de la stratégie numérique, afin de doter l'institution d'un groupe d'analyse et d'intervention concernant les orientations et les investissements de BANQ pour sa transformation numérique.

Participants au Forum économique international des Amériques. Photo : Jean Corbeil.



11

Dans le cadre du Forum économique international des Amériques – Conférence de Montréal, animation par Jean-Louis Roy du forum *Intelligence artificielle et culture : l'avenir de la mémoire* réunissant des experts renommés de ces domaines.

21

Acquisition du fonds de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Ce fonds d'archives constitue une précieuse source d'information sur la contribution de la communauté religieuse à l'enseignement dans les « petites écoles » des régions rurales du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, ainsi que de la Côte-Nord, du Saguenay et du Maine.



Acquisition du fonds du photographe Michel Dompierre qui regroupe ses photographies réalisées entre 1975 et 2018. Ce fonds d'archives témoigne des talents artistiques de l'auteur et de sa capacité à capter l'essence même des paysages et des sujets photographiés. Œuvrant principalement dans la région du Bas-Saint-Laurent, Michel Dompierre a aussi illustré la carrière du chanteur Richard Desjardins sur une période de près de 30 ans.

Têtes en fleurs, Rolande Beaupré et Aimé Parent, 2007. BAnQ Rimouski, fonds Michel Dompierre. Photo : Michel Dompierre.

Juillet

3

Adhésion de BAnQ au réseau ISNI à titre d'agence d'enregistrement au Québec. L'identifiant ISNI (*International Standard Name Identifier*) permet d'identifier de manière unique des personnes et des organismes dans un large éventail de secteurs créatifs. L'Agence internationale ISNI est l'autorité d'enregistrement des identifiants.

26

Lancement de Kanopy, une ressource en ligne qui donne accès à des milliers de films dont des classiques du cinéma, des films populaires, des films jeunesse et des documentaires primés.



Une famille inuite près de la rivière Grande-Baleine. BAnQ Vieux-Montréal, fonds Armour Landry. Photo : Armour Landry.

Août

28

Lancement d'une nouvelle version du calendrier en ligne rassemblant les activités culturelles et séances de formation offertes au public par BAnQ. Attrayante et plus axée sur l'image, cette nouvelle mouture du calendrier est adaptative, regroupe les activités de BAnQ sous sept grands thèmes évocateurs et facilite la recherche en fonction des types d'utilisateurs et de leurs champs d'intérêt.

31

Fin de la numérisation par BAnQ d'un corpus de 146 documents rédigés en différentes langues autochtones et publiés entre 1556 et 1900. Cet ensemble documentaire est inscrit au Registre de la Mémoire du monde du Canada depuis mars 2018. Il a été numérisé grâce au soutien financier de la Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire de Bibliothèque et Archives Canada.



Septembre

15

Tenue de la première Journée verte à BANQ Rosemont-La Petite-Patrie. Près de 500 personnes ont pu plonger dans l'univers de la flore québécoise grâce à de multiples activités dont une visite-découverte des collections patrimoniales, du coloriage, des ateliers de reliure et d'impression et la création d'un herbier.



Photo : iStockphoto.

Du 8 au 10

Tenue d'un colloque pour les services d'archives privées agréés (SAPA) à Montréal, à l'invitation de BANQ et du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ), une occasion privilégiée d'échange d'expertises et de réseautage entre les archivistes des différents SAPA et ceux de BANQ.

18

Publication des *Statistiques de l'édition au Québec en 2017*. L'édition numérique suscitant un intérêt grandissant, BANQ a choisi d'intégrer des données sur celle-ci dans la mouture 2017 de cette publication.



Octobre

8

Acquisition du fonds Cossette Communication Marketing, entreprise majeure qui œuvre dans le domaine du graphisme, des communications et du marketing au Québec et au Canada depuis 1972.

Jasmin Savard, directeur de l'UMQ; Alexandre Cusson, président de l'UMQ et maire de Drummondville; Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales; et Jean-Louis Roy, pdg de BANQ. Photo : Michel Legendre,

16

Adhésion de BANQ au Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR). En contribuant dorénavant au développement de la plateforme Canadiana, BANQ favorisera le rapprochement de la communauté de recherche, des services d'archives, des bibliothèques québécoises et des bibliothèques francophones à travers le Canada. L'adhésion de BANQ au RCDR facilitera les échanges d'expertise en numérisation et l'accès gratuit des usagers à des ressources patrimoniales.

19

Acquisition des archives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à l'occasion des célébrations marquant son 100^e anniversaire. Le fonds témoigne des grands dossiers qui concernent les municipalités québécoises : aménagement du territoire, urbanisme, culture, loisirs, développement économique, sécurité publique, transport et mobilité, etc. Il constitue une source importante d'informations sur des événements marquants de l'histoire du Québec, par exemple la Commission d'enquête sur l'électricité de 1934 et les fusions municipales amorcées en l'an 2000.



Du 19 au 26

Tenue à la Grande Bibliothèque, de la Semaine des bibliothèques publiques, sur le thème de l'apprentissage. Étaient notamment au programme : la participation d'usagers comme bibliothécaires d'un jour, l'animation d'un stand de mise en valeur des ressources d'apprentissage en ligne, une démonstration d'impression 3D et une journée d'échange et de réflexion sur l'éducation aux médias et à l'information dans les bibliothèques publiques pour les professionnels du réseau des bibliothèques du Québec.

22

Lancement d'une collection de 300 jeux pour la console Nintendo Switch disponibles pour emprunt par les abonnés à la Grande Bibliothèque.

29

Partenariat avec AMI-télé pour démocratiser l'accès au savoir et à la culture. L'entente permet notamment à BAnQ de collaborer au développement de contenus pour le magazine *Ça me regarde* d'AMI-télé et de faire connaître la vaste panoplie des services adaptés qu'elle offre à la population.



Novembre

Du 2 au 8

Présentation du premier Rendez-vous numérique à la Grande Bibliothèque, une semaine d'activités grand public gratuites sur le thème « Mêlez-vous de vos données! ». Dans un contexte où la sécurité numérique préoccupe de plus en plus la population, les activités ont permis aux participants d'apprendre à mieux protéger leurs données personnelles sur Internet.

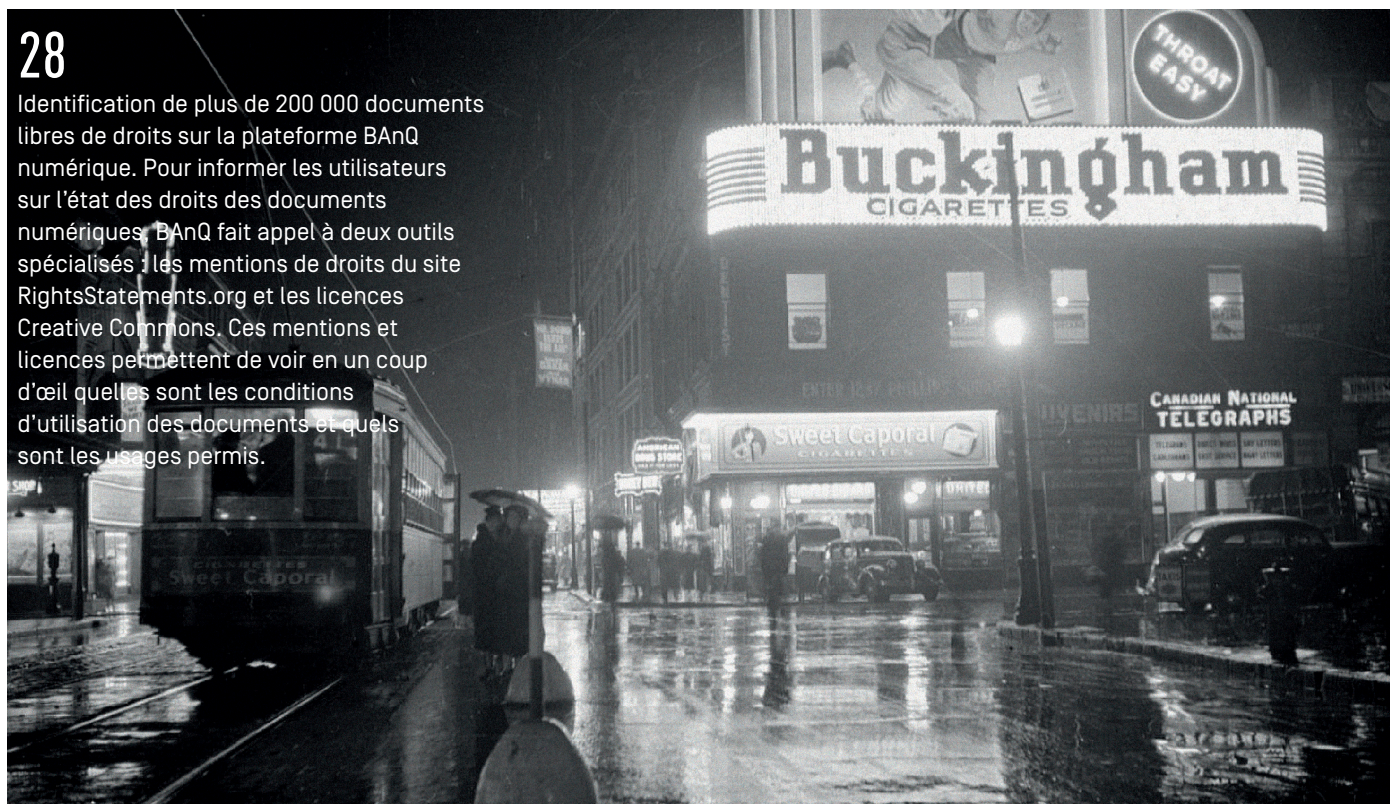
12

À Québec, tenue de la première rencontre d'information et d'échange avec les archivistes provenant des ministères et des organismes publics centralisés, sur le thème « Collaborer pour mieux innover ». Les participants ont pu en apprendre davantage sur BAnQ, le système Advitam et la gouvernance de l'information. Ils ont aussi profité d'un atelier sur la gestion de l'information à l'ère de la transformation numérique. Une deuxième rencontre s'est tenue quelques semaines plus tard à Montréal, le 3 décembre.

Rue Sainte-Catherine, vers l'est, 5 octobre 1937.
BAnQ Vieux-Montréal, fonds Conrad Poirier.
Photo : Conrad Poirier.

28

Identification de plus de 200 000 documents libres de droits sur la plateforme BAnQ numérique. Pour informer les utilisateurs sur l'état des droits des documents numériques, BAnQ fait appel à deux outils spécialisés : les mentions de droits du site RightsStatements.org et les licences Creative Commons. Ces mentions et licences permettent de voir en un coup d'œil quelles sont les conditions d'utilisation des documents et quels sont les usages permis.





12

Lancement par la Fondation de BAnQ de sa nouvelle campagne majeure de financement destinée à soutenir le projet BAnQ Saint-Sulpice. Cette grande campagne a pour but de recueillir 4,5 millions de dollars pour l'achat d'équipement technologique et l'offre d'activités au public dans ce lieu.

Image : in situ + DMA.

Janvier 2020

19

Acquisition des archives de l'antenne régionale de Fraserville (maintenant Rivière-du-Loup) de l'organisme de bienfaisance Fonds patriotique canadien, basé à Montréal. Cet organisme planifiait des collectes de fonds afin de secourir les familles de soldats partis au front durant la Première Guerre mondiale. Les documents contenus dans ce fonds d'archives constituent des témoignages éloquentes des effets de cette guerre sur la population du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

9

Signature d'un protocole d'entente entre les éditions ASTED et BAnQ pour la traduction en français de la classification décimale Dewey. La traduction sera faite en collaboration sur une période de trois ans par les éditions ASTED, BAnQ, Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque nationale de France.

15

Sortie de la nouvelle édition imprimée révisée de la version française de la norme RDA (Ressources : description et accès). Cette version française a été établie par Bibliothèque et Archives Canada et BAnQ, en collaboration avec les éditions ASTED.

24

Signature d'un partenariat avec le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) pour une série d'entretiens dans les auditoriums de BAnQ situés à Montréal, en lien avec des pièces d'auteurs québécois présentées au TNM.

25

Dévoilement des noms des sept boursiers du concours 2019-2020 du Programme de soutien à la recherche. Ce programme, financé par la Fondation de BAnQ, permet de faire rayonner le savoir et la culture québécoise par des travaux de recherche dans les fonds d'archives et les collections patrimoniales de BAnQ. Les lauréats ont été présentés lors d'une cérémonie tenue à BAnQ Vieux-Montréal.



Première rangée : Jean-Louis Roy, pdg de BAnQ; Anne-Catherine Rioux, directrice générale de la Fondation de BAnQ; Véronika Brandl-Mouton, boursière.
Deuxième rangée : Élyse Guay, boursière. **Troisième rangée :** Gabriel-Arnaud Berthold, boursier; Marie-Laurence Raby, boursière. Absents sur la photo : Alexandre Couture Gagnon, Grzegorz Dulinski et Sarah Miles. Photo : Michel Legendre.

30

Acquisition auprès de l'Équipe Spectra de deux ensembles archivistiques de grande valeur relatifs à l'administration et à la production de spectacles et d'événements culturels d'envergure nationale et internationale. Il s'agit, d'une part, du fonds FrancoFolies de Montréal et, d'autre part, de la Collection du catalogue québécois de l'Équipe Spectra. Ces documents mettent en valeur la qualité artistique de nombreux spectacles produits à Montréal qui ont contribué à l'essor de la carrière locale et internationale de toute une génération d'artistes depuis les années 1970.

Vernissage du *Plateau de Dîners Saint-Louis*, une exposition photographique réalisée par des jeunes marginalisés du Plateau-Mont-Royal mettant en valeur les archives de BA nQ. Présentée à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal jusqu'au 8 mars 2020, l'exposition est le résultat d'un projet de médiation sociale qui s'est déroulé à l'été 2019 en collaboration avec les Dîners Saint-Louis, une organisation qui vient en aide aux jeunes marginalisés ou en situation précaire ou d'itinérance du Plateau.

31

Lancement du microsite BA nQ Éducation, qui s'adresse au personnel enseignant et au milieu de l'éducation. Cet espace numérique centralise toute l'offre scolaire de BA nQ : celle « sur place » qui propose des activités et des visites dans ses différents lieux, et celle « en classe » qui regroupe les ressources éducatives numériques.

Lancement de la plateforme d'apprentissage *Notre territoire, nos identités*, une ressource éducative numérique qui s'adresse aux enseignants du primaire et du secondaire. Celle-ci incarne les valeurs et missions de BA nQ dans l'univers éducatif québécois et met en valeur ses objets culturels.

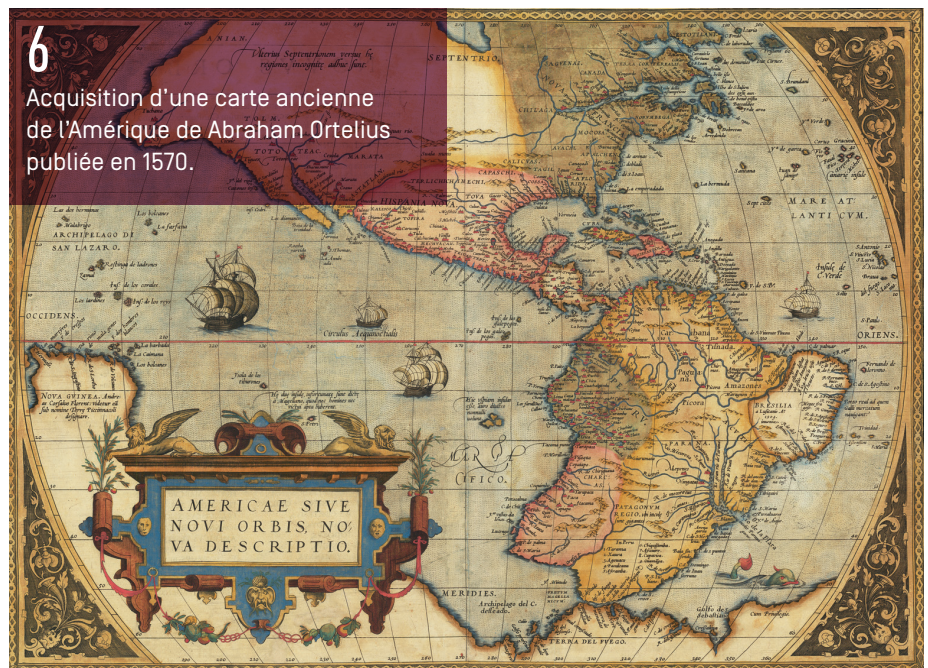
Février

Cette histoire nous mènera loin.

3 Célébration du centenaire des Archives nationales du Québec dans le cadre d'une soirée protocolaire à BA nQ Vieux-Montréal en présence du premier ministre du Québec, François Legault ; de la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy ; du chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard ; du président de la Société Makivik, l'honorable Charlie Watt ; de l'écrivain Dany Laferrière et de plusieurs dignitaires.

De gauche à droite : Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ; Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications ; Dany Laferrière, écrivain, membre de l'Académie française ; François Legault, premier ministre du Québec ; Jean-Louis Roy, président-directeur général de BA nQ ; l'honorable Charlie Watt, président de la Société Makivik ; et Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales. Photo : Michel Legendre.

Publication du numéro 105 de la revue de BA nQ *À rayons ouverts* sur le thème du 100^e anniversaire des Archives nationales.



Abraham Ortelius, *Americae sive Novi Orbis, nova descriptio*, carte géographique, 1570.

7

Réaménagement du Square Banque Nationale pour y inclure un volet « métiers d'arts » et élargir l'offre en matière d'impression 3D. D'autres réaménagements sont prévus afin de mettre à la disposition des usagers de nouvelles fonctionnalités de type Fab Lab.

19

Nomination par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec d'Isabelle Dubois comme présidente du conseil d'administration de BANQ.

25

Dévoilement de la nouvelle image du Service québécois de traitement documentaire (SQTD) à l'occasion de son 10^e anniversaire. Le SQTD offre aux bibliothèques publiques et scolaires québécoises un accès gratuit aux outils permettant une insertion rapide des titres qu'elles acquièrent dans leur catalogue.

29

Déroulement de la Nuit blanche à la Grande Bibliothèque, où 6000 visiteurs ont profité d'activités réalisées en collaboration avec les Bibliothèques de Montréal et Portraits de Montréal dans le cadre du festival Montréal joue.

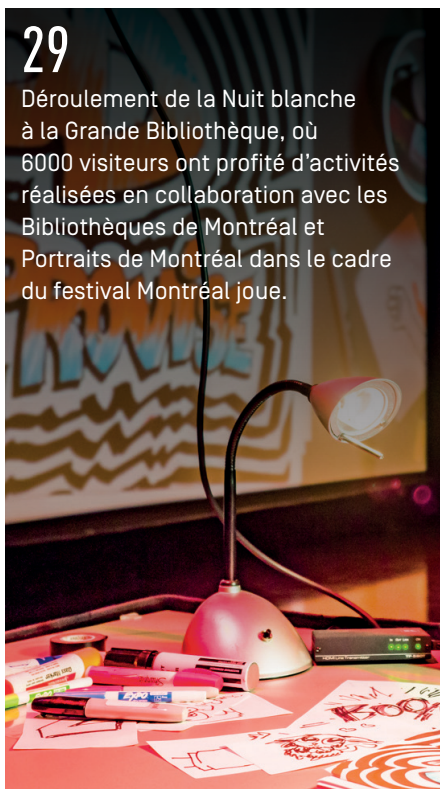


Photo : François Poirier.

Mars

3

Annnonce de la mise en ligne de la nouvelle interface de recherche et de diffusion des archives de BANQ, Advitam. L'ajout de filtres de recherche et une navigation plus conviviale facilitent la consultation des documents d'archives par la population. Cette nouvelle plateforme est le fruit d'un travail soutenu de développement à l'interne d'une solution facilitant le versement et l'acquisition des archives ainsi que leur traitement.

14

Annnonce de la fermeture des édifices de BANQ conformément aux directives du gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19.

À partir du 17

Création de BANQ à la maison, une panoplie d'activités numériques organisées par BANQ pour les Québécois de tous les âges afin de contribuer à animer la vie à domicile : ateliers, webinaires, heures du conte et autres.



Photo : iStockphoto.

LES RÉSULTATS



*Children Activities, Children's Gardens,
7 août 1941. BANQ Vieux-Montréal,
fonds Conrad Poirier.
Photo : Conrad Poirier. Détail.*

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2022

Un projet de plan stratégique 2019-2022 a été préparé par BAnQ, en cohérence avec le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, le Plan stratégique 2018-2021 du ministère de la Culture et des Communications, la Politique de la réussite éducative (2017) et le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (2018).

Ce plan étant en processus d'approbation gouvernementale, une reddition de comptes en sera faite dans le prochain rapport annuel d'activités.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La réalisation des missions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est encadrée par sa Déclaration de services aux citoyens, reproduite à l'annexe 1. Cette déclaration, adoptée en 2006 et révisée en 2013, fait présentement l'objet d'une importante mise à jour, de sorte que les engagements qui y sont inscrits soient en accord avec l'évolution de l'offre de services de BAnQ et les attentes des citoyens.

Traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité. Alors que la Déclaration de services aux citoyens promet un traitement dans un délai de 30 jours suivant la date de réception, le délai moyen de réponse à une plainte a été de 9,8 jours en 2019-2020, soit 2 jours de moins que l'année précédente. Au cours de l'année, 706 plaintes ont été reçues. Les immeubles et le prêt de documents ont été les principaux motifs de celles-ci.

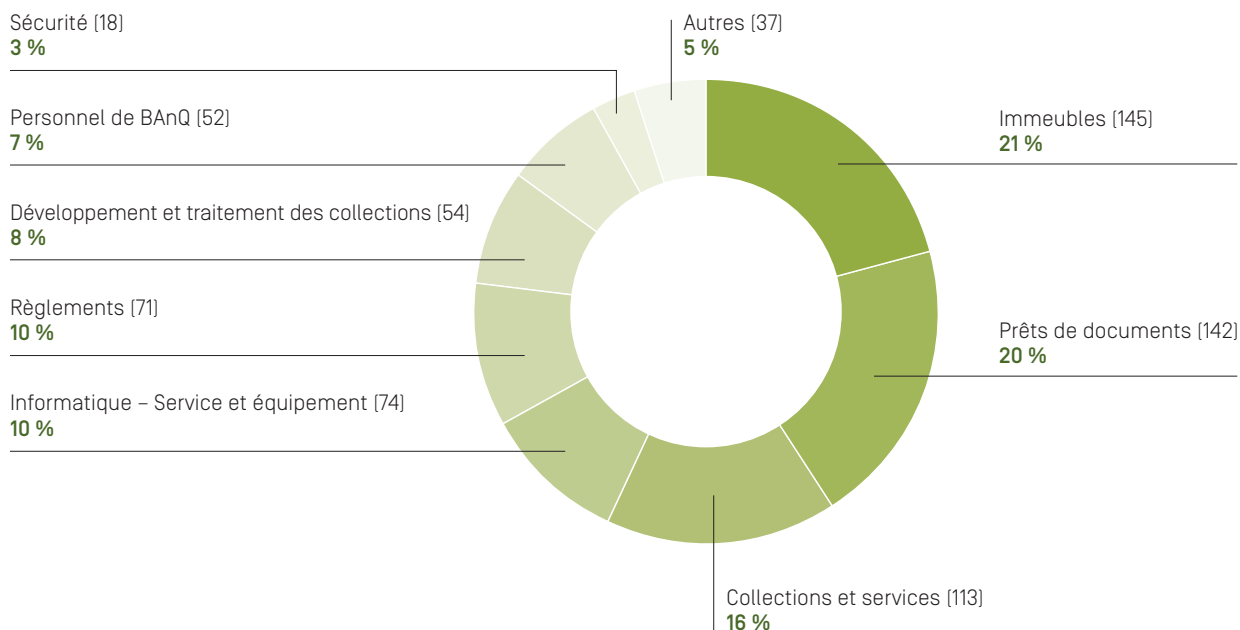
TABLEAU A – DÉLAI MOYEN DE RÉPONSE AUX PLAINTES DES USAGERS (JOURS)

	2019-2020	2018-2019
	9,8	12,1

TABLEAU B – COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS

	2019-2020	2018-2019
Commentaires	292	366
Plaintes	706	886
Total	998	1 252

GRAPHIQUE C – OBJETS DES PLAINTES POUR L'EXERCICE 2019-2020



Rapport d'activités de la protectrice des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. En vertu du Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ¹, le protecteur a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de l'institution qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Rapport de M^e Elisabeth Goodwin – avril à novembre 2019

Quatre plaintes ont été reçues entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2019.

Deux d'entre elles ont nécessité une enquête approfondie. La première enquête, à la suite d'une plainte en lien avec des amendes pour livres souillés, a résulté en des recommandations à l'institution. BAnQ a choisi de suivre les recommandations de la protectrice. Relativement à la deuxième plainte nécessitant une enquête, la protectrice a jugé que les mesures mises en place par BAnQ étaient justifiées et qu'aucune recommandation n'était nécessaire.

Les deux autres plaintes étaient quant à elles en lien avec les services aux usagers et la perte de livres. Celles-ci n'ont pas nécessité de recommandations de la protectrice, car l'institution avait agi selon ses règlements internes.

Rapport de M^e Julie Girard – décembre 2019 à mars 2020

À la suite de la démission de M^e Elisabeth Goodwin, le conseil d'administration a procédé à la nomination de M^e Julie Girard à titre de protectrice des usagers de BAnQ pour un mandat de cinq ans à compter de décembre 2019. Entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 mars 2020, aucune plainte n'a été portée à l'attention de la nouvelle protectrice des usagers.

1. Le Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ et la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ sont accessibles à banq.qc.ca.



Children Activities, Children's Gardens, 7 août 1941. BAnQ Vieux-Montréal, fonds Conrad Poirier. Photo : Conrad Poirier. Détail.

LES RESSOURCES UTILISÉES



Dépôt du lac des Islets;
Eugène Tremblay, M^{re} J. B. Tremblay,
William St-Gelais, quelques
personnes inconnues, vers 1916.
BAnQ Saguenay, fonds
Famille Dubuc. Détail.

UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABLEAU D – EFFECTIF AU 31 MARS INCLUANT LE NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER OU OCCASIONNEL, À L'EXCLUSION DES ÉTUDIANTS ET DES STAGIAIRES

Secteur d'activité	2019-2020	2018-2019	Écart
Archives nationales	92	92	0
Bibliothèque nationale	122	117	+ 5
Grande Bibliothèque	332	339	- 7
Autres secteurs d'activité	150	150	0
Total	696¹	698¹	- 2

Formation et perfectionnement du personnel

TABLEAU E – RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2019 \$	2018 \$
Favoriser le perfectionnement des compétences	338 989	198 640
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	26 196	124 684
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	86 975	55 323
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	57 258	139 618
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	4 428	102

TABLEAU F – ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

Répartition des dépenses en formation	2019	2018
Proportion de la masse salariale	1,21 %	1,29 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,16	1,92
Somme allouée par personne	252,92 \$	247,76 \$

TABLEAU G – JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2019	2018
Cadre	156	260
Professionnel	739	517
Fonctionnaire	432	464

1. Inclut les surnuméraires.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés régulier (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

TABLEAU H – TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

	2019-2020 %	2018-2019 %	2017-2018 %
Taux de départ volontaire	9,89	8,75 ¹	9,75 ¹

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

En 2019-2020, le processus de transmission des attentes et d'évaluation de la performance des employés a été l'objet d'une importante refonte. La nouvelle démarche et les outils offerts aux gestionnaires devraient concourir à une hausse significative des taux observés au prochain exercice.

TABLEAU I – TAUX D'EMPLOYÉS AYANT REÇU DES ATTENTES ET TAUX D'EMPLOYÉS DONT LA PERFORMANCE A ÉTÉ ÉVALUÉE

	2019-2020 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	28,35
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	31,11

UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

TABLEAU J – DÉPENSES ET ÉVOLUTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2019-2020

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2019-2020 [000 \$]	Dépenses réelles 2019-2020 [000 \$]	Dépenses réelles 2018-2019 ² [000 \$]	Écart entre les dépenses réelles 2018-2019 et 2019-2020 [000 \$]	Variation [%]
Archives nationales	14 456	13 870	13 390	480	3,58
Bibliothèque nationale	8 791	8 414	8 012	402	5,02
Grande Bibliothèque	28 049	28 321	28 017	304	1,09
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire	2 933	3 196	3 188	8	0,25
Contributions octroyées aux organismes	2 066	1 856	1 808	48	2,65
Directions en soutien aux missions	18 861	17 437	17 610	(173)	-0,98
Frais financiers, amortissements et perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	21 001	20 744	20 297	447	2,20
Total	96 157	93 838	92 322	1 516	1,64

1. Les taux de départ volontaire publiés dans les rapports annuels précédents diffèrent de ceux-ci. Le mode de calcul a été révisé en fonction des instructions du Secrétariat du Conseil du trésor.

2. Source : Comptes publics 2018-2019.

UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Les ressources informationnelles sont des leviers essentiels aux missions de BAnQ. Elles sont gérées de manière à favoriser l'efficacité, avec une approche centrée sur les besoins des usagers internes et externes. En 2019-2020, les activités de maintien et d'évolution ainsi que les projets privilégiés ont été sélectionnés en fonction des quatre axes suivants.

1. Réviser la structure et la pratique de gouvernance des ressources informationnelles.
2. Renforcer la maîtrise du patrimoine numérique de BAnQ.
3. Mettre à niveau les applications de mission et les applications administratives de BAnQ.
4. Mettre à niveau l'infrastructure technologique.

Plusieurs interventions ont été réalisées au bénéfice de l'institution et de ses usagers individuels et institutionnels. En voici un aperçu.

- Pour assurer la conformité de BAnQ à diverses exigences réglementaires, la mise sur pied d'un plan de relève a permis à l'institution de garantir la continuité de ses activités et un niveau de disponibilité adéquat des ressources informationnelles déterminées comme critiques. Un pare-feu d'applications Web externe a été installé, ce qui a permis de mieux protéger les accès aux systèmes et applications de BAnQ.
- Après cinq années de travail de développement d'application, BAnQ a lancé cette année un nouveau système de gestion des archives, Advitam. Cette plateforme Web moderne, conviviale, adaptative et transactionnelle permet aux organismes publics de verser électroniquement leurs archives à BAnQ et aux archivistes de l'institution d'optimiser significativement leurs activités grâce aux nouvelles fonctionnalités du système.
- Dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique du gouvernement du Québec (décret 38-2019), la plateforme de prêts entre bibliothèques et le système de gestion électronique de documents sont migrés en mode infonuagique – logiciel-service (*SaaS*).
- Dans le cadre du programme de transformation numérique de BAnQ, les interfaces de plusieurs systèmes ont été modifiées de façon à permettre l'enrichissement de l'expérience utilisateur en rendant les services plus rapides et intuitifs :
 - refonte complète du calendrier en ligne pour qu'il devienne la vitrine principale de l'ensemble des activités offertes par BAnQ en remplacement de l'ancien calendrier papier ;
 - remplacement complet de l'interface du Service québécois de traitement documentaire de façon à faciliter la navigation et l'accès aux différentes fonctionnalités du système ;
 - création d'une nouvelle plateforme intranet intégrant des espaces interactifs qui favorisent les échanges entre les employés ainsi que des sections épurées et structurées de manière intuitive ;
 - enrichissement du contenu de BAnQ numérique avec la mise en ligne de deux collections d'une grande importance, entre autres pour la recherche généalogique, soit les registres de l'état civil du Québec et les archives des notaires du Québec ;
 - refonte ciblée de plusieurs sections du portail Web de l'institution dans le but de faciliter l'accès au contenu numérique de BAnQ et d'améliorer l'expérience des usagers.
- Mise à jour du parc informatique de BAnQ dans le but de retirer les systèmes d'exploitation Windows désuets : Windows 2003, Windows 2008 et Windows 7.
- Acquisition et modernisation de certaines infrastructures désuètes de BAnQ :
 - les lecteurs-numériseurs dans les salles de consultation ;
 - un nouveau système de stockage des documents patrimoniaux à la fine pointe de la technologie permettant de conserver plusieurs pétaoctets de fichiers numériques patrimoniaux en trois exemplaires ;
 - les systèmes audiovisuels de l'ensemble des salles destinées aux usagers ;
 - les postes de travail de tous les employés.

TABLEAU K – DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2019-2020

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹	3 138,6	–
Activités ²	1 231,7	5 340,5
Total	4 370,3	5 340,5

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

AUTRES EXIGENCES



Hockey, xx^e siècle.
BAnQ Rouyn-Noranda,
fonds Euclide Blais, Détail.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

TABLEAU L – RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL AU 31 MARS

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	71 171	0	71 171	38,97
Personnel professionnel	382 710	2 225	384 935	210,77
Personnel infirmier	0	0	0	0
Personnel enseignant	0	0	0	0
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	612 366	4 081	616 447	337,54
Agents de la paix	0	0	0	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	20 164	386	20 550	11,25
Étudiants et stagiaires	5 025	71	5 096	2,79
Total 2019-2020	1 091 436	6 763	1 098 199¹	601,32
Total 2018-2019	1 067 767	6 694	1 074 461	588,33

TABLEAU M – CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS CONCLUS EN 2019-2020

	Nombre	Valeur \$
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	130 546
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	95	13 883 790
Total des contrats de service	97	14 014 336

1. Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor a été respecté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif gouvernemental

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
1. Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles	Pourcentage d'implantation du programme de gestion intégrée des documents	100 % du personnel dans les unités administratives visées par la gestion intégrée des documents	Migration du système vers une nouvelle version Début de l'élaboration et préparation du matériel de formation pour poursuivre l'implantation dans les unités administratives	Non atteinte
	Nombre de fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique	100 fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique	Cible dépassée en 2017-2018 avec l'adhésion au système de 131 fournisseurs	Atteinte
	Nombre de campagnes de sensibilisation	Au moins 1 campagne de sensibilisation par année	1 campagne de sensibilisation : Journée de l'environnement dans l'administration publique	Atteinte
2. Contribuer à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	Nombre de mesures incitatives	Au moins 1 mesure incitative ou de valorisation par année	1 mesure incitative : participation au Défi sans auto solo pour découvrir la mobilité durable	Atteinte
3. Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable	Pourcentage des projets d'exposition où les matériaux de construction et de rénovation sont valorisés	75 % des projets d'exposition valorisant l'utilisation et la disposition écoresponsable des matières résiduelles de construction et de rénovation	100 % des projets d'exposition : démontage de l'exposition <i>À nous la glace!</i> (matériaux revalorisés, récupérés ou donnés)	Atteinte
	Pourcentage des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV	75 % des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV	100 % des appels d'offres : clause obligatoire inscrite dans les documents par l'équipe de l'approvisionnement	Atteinte
4. Augmenter les acquisitions écoresponsables	Nombre de formations suivies	Au moins 1 formation par année sur le thème de l'écoresponsabilité	1 formation : participation au forum annuel de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement écoresponsable	Atteinte
	Nombre de mesures administratives favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables	Au moins 2 mesures favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables	2 mesures : augmentation de l'achat local et de proximité, et incitation pour les PME et les OBNL à soumissionner sur invitation	Atteinte

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique *(suite)*

Action	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
5. Améliorer la gestion écoresponsable de l'environnement technologique	Proportion des appareils constituant le parc d'impression de l'organisme qui répondent à un modèle de gestion écoresponsable	75 % des imprimantes et appareils multifonctions du parc d'impression de BANQ d'ici 2020	65 % du matériel du parc d'impression répond aux critères	Non atteinte
	Nombre de pratiques de gestion écoresponsable de l'environnement informatique	1 bonne pratique d'ici 2020	1 bonne pratique en cours de déploiement : gestion automatisée de l'alimentation électrique du parc de micro-ordinateurs	Non atteinte

Objectif gouvernemental**1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics**

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
6. Prendre en compte des principes de développement durable dans le cadre de processus de révision des programmes gouvernementaux	Nombre de programmes et de projets évalués selon les principes de développement durable	Au moins 1 programme ou projet par année	1 programme : recyclage d'équipements et de mobilier grâce à un contrat avec MultiRecycle	Atteinte

Objectif gouvernemental**1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique**

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
7. S'engager dans la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les organismes publics et à l'extérieur de l'administration publique	Nombre de communications réalisées auprès des parties prenantes externes	Au moins 1 campagne de sensibilisation dans les espaces publics de BANQ	1 campagne auprès des fournisseurs : note sur les bons de commande et clause contractuelle relatives au développement durable	Atteinte

Objectif gouvernemental

1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
8. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire	Nombre de consultations de documents numériques	Hausse de 1,85 % du nombre de consultations de documents numériques en deux ans	Cible dépassée en 2017-2018 avec une hausse de 26 % du nombre de consultations par rapport à 2015-2016	Atteinte
	Nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne	Augmentation de 2 % par année du nombre de documents en ligne	Augmentation de 4 % du nombre de documents numérisés en ligne par rapport à 2018-2019 [18 206 926 documents au 31 mars 2020]	Atteinte
	Nombre de projets mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois	1 exposition mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois Au moins 12 projets par année dans les édifices de BAnQ	1 exposition : <i>À nous la glace!</i> 11 activités réalisées dans les édifices 11 albums de photos mis en ligne sur Flickr	Atteinte
9. Favoriser l'épanouissement culturel des citoyens ainsi que leur accès et leur participation à la vie culturelle	Nombre de nouveaux abonnés	Augmentation annuelle de 1 % du nombre de nouveaux abonnés sur place et à distance	Diminution de 5 % du nombre de nouveaux abonnés; cible non atteinte en raison de la fermeture des édifices en mars (COVID-19)	Non atteinte
	Nombre d'entrées dans les aires publiques	Augmentation de 1 % de la fréquentation des espaces publics au terme de deux ans	Cible dépassée en 2017-2018 avec une augmentation de 9 % de la fréquentation des espaces publics par rapport à 2015-2016	Atteinte
	Nombre d'activités gratuites par année (pour les adultes et pour les jeunes)	65 activités gratuites par année, tous publics confondus	72 activités gratuites pour les adultes et pour les jeunes	Atteinte
10. Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale	Adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises	Obtention de l'adhésion de la majorité des membres de la Table de concertation des bibliothèques québécoises à la Déclaration des bibliothèques québécoises	Cible atteinte en mars 2016	Atteinte
	Nombre d'activités en partenariat au Québec ou au Canada	3 activités en partenariat d'ici 2020	Cible atteinte en 2016-2017 3 partenariats en 2019-2020 avec L'itinéraire, Dîners St-Louis et l'Accueil Bonneau	Atteinte

Objectifs gouvernementaux

1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
11. Valoriser la culture par le développement de relations de partenariat	Nombre de projets de partenariat impliquant des ministères ou des organismes gouvernementaux	5 projets de partenariat d'ici 2020	Cible dépassée en 2016-2017 3 ententes de partenariat signées en 2019-2020 avec Bibliothèque et Archives Canada, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Atteinte

Objectif gouvernemental

4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
12. Augmenter l'engagement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale comme partenaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Nombre de projets de partenariat avec des organismes communautaires	1 projet de partenariat avec un organisme communautaire par année	1 partenariat avec l'organisme Spectre de rue : 3 rencontres du Comité local de récupération des seringues à la traîne	Atteinte

Objectif gouvernemental

4.3. Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Action	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
13. Mettre sur pied des activités permettant à des gens de milieux défavorisés d'accéder à la culture	Nombre d'activités proposées spécialement aux populations itinérantes et en situation précaire	Au moins 2 activités par année	3 activités : <i>Vernissage du Plateau de Dîners St-Louis</i> <i>Exposition Accords et désaccords</i> <i>Parlons opéra</i>	Atteinte
	Nombre de projets destinés spécialement aux gens défavorisés	Au moins 1 projet par année	3 activités : <i>Bibliothèque vivante</i> <i>BAnQ sort de ses murs (Jardins Gamelin)</i> <i>La pause mieux-être</i>	Atteinte

Objectif gouvernemental

5.1. Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
14. Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	Nombre d'activités offertes aux employés relativement aux saines habitudes de vie	Au moins 1 activité offerte aux employés par année	3 activités : Activité Défi Entreprises Promotion de l'ergonomie au travail Diffusion de capsules du PAE	Atteinte

Objectif gouvernemental

5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
15. Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Nombre de nouvelles mesures mises en place pour promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Au moins 5 nouvelles mesures de promotion de la prévention et de la sécurité en milieu de travail mises en place	5 mesures, notamment : campagnes de promotion, capsules du PAE et plan d'action sécurité et prévention	Atteinte

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* le 1^{er} mai 2017, aucune divulgation n'a été reçue par la responsable du suivi des divulgations à BANQ au 31 mars 2020.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Les administrateurs et les dirigeants de BANQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, adopté en 2016 et mis à jour en 2017 (reproduit à l'annexe 2 et accessible à banq.qc.ca). En 2019-2020, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

GOVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BANQ a tenu six séances au cours de l'exercice 2019-2020. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil a :

ADOPTÉ, sur recommandation du **comité de vérification et des finances** :

- les états financiers de BANQ au 31 mars 2019 ;
- le budget 2019-2020 et l'état de la variation de la dette nette 2019-2020 ;
- le maintien, pour l'année 2020, de tous les tarifs en vigueur, à l'exception du tarif de reproduction d'un document audio ;

ADOPTÉ, sur recommandation du **comité de gouvernance et d'éthique** :

- la Procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs de BANQ ;

ADOPTÉ, sur recommandation du **comité des usagers** :

- le Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2019-2020 de BANQ et a approuvé sa transmission à l'Office des personnes handicapées du Québec ;
- le Règlement sur le protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ;

ADOPTÉ :

- la nomination, le 16 mai 2019, du nouveau directeur général de la Grande Bibliothèque, Martin Dubois ;
- le Rapport annuel d'activités 2018-2019 de BANQ ;
- le calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités ;
- la Politique d'achats écoresponsables ;

- l'institution d'un régime d'emprunts par BANQ, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 83 809 313 \$;
- la nomination de M^e Julie Girard à titre de protectrice des usagers de BANQ pour un mandat de cinq ans ;
- le Plan stratégique 2019-2022 final et a autorisé BANQ à le soumettre au gouvernement du Québec pour son approbation ;
- le Règlement d'acquisition de la Collection universelle ;

AUTORISÉ :

- le président-directeur général à accorder les aides financières listées dans le document intitulé « Annexe 1 – Programme d'aide financière – Soutien au traitement des archives 2019-2020 – Liste des subventions accordées » et à signer les lettres d'annonces aux organismes bénéficiaires ;
- l'octroi d'un contrat de gré à gré à BiblioMondo inc. pour le soutien et l'évolution du système de gestion de bibliothèque de BANQ pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2020, pour un montant maximal de 1 475 061 \$ ventilé comme suit : un montant de 1 100 061 \$ (366 687 \$ par année) pour le soutien forfaitaire imputable au fonds de fonctionnement et un montant de 375 000 \$ (125 000 \$ par année), non garanti, pour les travaux d'évolution imputables au fonds de maintien d'actifs, et a autorisé le président-directeur général de BANQ et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BANQ à cette fin ;

- suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour des services spécialisés en matière d'hygiène et de salubrité pour la Grande Bibliothèque au soumissionnaire conforme avec le prix ajusté le plus bas, pour la somme maximale de 4 000 000 \$, et a autorisé le président-directeur général et la directrice générale de l'administration et des ressources humaines de BAnQ à signer ledit contrat au nom de BAnQ.

ABROGÉ :

- la Politique d'acquisition des ressources documentaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Collection de prêt et de référence – mission de diffusion et a adopté le Règlement d'acquisition de la Collection universelle ;

APPUYÉ :

- les décisions de la direction générale de BAnQ dans sa gestion de la crise causée par la pandémie de COVID-19.

Fonctionnement des comités

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2020 :

M^e Kadiatou Sow, présidente
Loubna Ghaouti
Joëlle Thivierge

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2019-2020. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

→ recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption de la Procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs de BAnQ.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité de vérification et des finances

Le comité de vérification et des finances est formé de trois membres indépendants dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au Code des professions [RLRQ, c. C-26]. Ce membre est président d'office du comité.

Composition du comité au 31 mars 2020 :

Michel Hamelin, président
Richard Dumont
Theresa Rowat

Le comité a tenu quatre réunions durant l'exercice 2019-2020. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

→ recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption des états financiers de BAnQ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 ;

- l'adoption du budget 2019-2020, incluant le fonds de fonctionnement et le fonds de maintien des actifs de BAnQ, et l'état de la variation de la dette nette 2019-2020 ;
- le maintien, pour l'année 2020, de tous les tarifs en vigueur à l'exception du tarif de reproduction d'un document audio.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2020 :

Gaston Bellemare, président
Jane Everett
André Gareau

Le comité a dû reporter la rencontre qui était prévue au calendrier le 26 septembre 2019. Malheureusement, aucune autre rencontre n'a pu être tenue.

Comité des usagers

Le comité des usagers est formé de membres indépendants ainsi que du directeur général de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2020 :

Michel De Césaré, président
Joëlle Thivierge
Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
Huguette Allard, membre externe
Nicholas Cotton Lizotte, membre externe
Anne Jarry, membre externe

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2019-2020. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

→ procédé à la formation d'un comité consultatif sur les services adaptés :

- ce sous-comité des usagers constitue le lieu spécifique pour discuter des questions relatives à l'accessibilité ; des recommandations peuvent être formulées par le comité consultatif au comité des usagers ;

→ recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption du projet de Règlement sur le protecteur des usagers ;
- l'adoption du projet de Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2019-2020, tel que présenté, et l'approbation de sa transmission à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le comité a également fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2020

Selon la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont 3 représentants désignés par la Ville de Montréal, le représentant des usagers et le président-directeur général. Au 31 mars 2020, le conseil d'administration compte 15 membres.

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, reproduit à l'annexe 2.

Présidente du conseil d'administration

ISABELLE DUBOIS

Date de nomination

19 février 2020

Date d'échéance

18 février 2025

Statut

Membre indépendant

Directrice de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, Ville de Québec

Détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en science politique ainsi que d'un certificat en relations publiques, Isabelle Dubois a également fait des études en droit. Directrice d'arrondissement à la Ville de Québec depuis 2015, M^{me} Dubois cumule plus de 12 ans d'expérience à titre de gestionnaire dans les secteurs public et privé. Elle a précédemment été directrice principale des communications institutionnelles pour SSQ Groupe financier et directrice du Service des communications de la Ville de Québec. Auparavant, elle a été directrice des politiques à la Fédération québécoise des municipalités et conseillère en marketing au sein de la firme Desjardins Marketing Stratégique. Elle a aussi œuvré pendant près de cinq ans au sein de cabinets ministériels, dont celui du premier ministre.

Président-directeur général de BAnQ

JEAN-LOUIS ROY

Date de nomination

4 juin 2018

Date d'échéance

3 juin 2021

Autre conseil d'administration

Partenariat du Quartier des spectacles

Président-directeur général, BAnQ

Docteur en histoire de l'Université McGill, Jean-Louis Roy est aussi détenteur d'une licence en histoire de l'Université Laval ainsi que d'une licence en philosophie moderne et d'une maîtrise en philosophie médiévale de l'Université de Montréal. Jean-Louis Roy a été directeur du Centre d'études canadiennes-françaises de l'Université McGill (1975-1979), directeur du quotidien montréalais *Le Devoir* (1981-1986), délégué général du Québec à Paris (1986-1990), secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (actuelle OIF) (1990 à 1998) et président de Droits et Démocratie (2002-2007). Il a été nommé président-directeur général de BAnQ le 4 juin 2018.

Jean-Louis Roy est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire, d'analyse politique et de création littéraire. Ses œuvres ont été traduites en langues anglaise, portugaise, chinoise, espagnole et arabe.

Vice-président du conseil d'administration

Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

GASTON BELLEMARE

Président du comité des ressources humaines

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Centre québécois du P.E.N. international

Président fondateur, Festival international de la poésie

Cofondateur, en 1971, des Écrits des Forges, Gaston Bellemare est éditeur émérite de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012) et président de Copibec (2008-2013). Officier de l'Ordre national du Québec (2002) et membre de l'Ordre du Canada (2013), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007) et est détenteur d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) (2010). Il est président du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, qu'il a fondé en 1985.

Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommé d'office, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

<p>IVAN FILION</p> <p>Date de nomination 24 septembre 2015</p> <p>Statut Membre indépendant</p> <p>Autres conseils d'administration Association des bibliothèques publiques du Québec, Conseil des arts de Montréal (observateur) et Partenariat du Quartier des spectacles (observateur)</p>	<p><i>Directeur, Service de la culture, Ville de Montréal</i> <i>Directeur, Bibliothèques, Service de la culture, Ville de Montréal</i></p> <p>Ivan Filion possède une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (1990) et un baccalauréat en anthropologie (1987) de l'Université de Montréal. Il travaille en bibliothéconomie depuis 1990 dans l'administration municipale de Montréal. En juillet 2015, il a été nommé directeur des bibliothèques, au Service de la culture. À ce titre, il établit, avec les responsables des bibliothèques des 19 arrondissements montréalais, des politiques et un plan de développement d'un réseau de 45 bibliothèques publiques, et il coordonne l'élaboration et l'application des programmes et services. En août 2019, il a été nommé directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal.</p>
---	---

Membres nommées par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

<p>DOMINIQUE GAZO</p> <p>Date de nomination 7 février 2018</p> <p>Date d'échéance 6 février 2022</p> <p>Statut Membre indépendant</p>	<p><i>Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Lachine, Ville de Montréal</i></p> <p>Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo poursuit à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle joint les Bibliothèques de Montréal. À partir de 2015, elle a été chef de la division Culture et bibliothèques, puis directrice, culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement de Lachine.</p>
---	--

<p>NICOLE OLLIVIER</p> <p>Date de nomination 14 décembre 2016</p> <p>Date d'échéance 13 décembre 2020</p> <p>Statut Membre indépendant</p>	<p><i>Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Verdun, Ville de Montréal</i></p> <p>Détentrice d'un doctorat en sociologie et d'un baccalauréat en travail social, Nicole Ollivier œuvre depuis 25 ans au sein de milieux diversifiés – entreprises privées, fondations, ONG, universités, services publics. Elle est directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal depuis 2014.</p>
--	---

Membre usager, nommé par le gouvernement sur la recommandation du comité des usagers de BAnQ, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

<p>MICHEL DE CÉSARÉ</p> <p>Président du comité des usagers</p> <p>Date de nomination 13 juin 2018</p> <p>Date d'échéance 12 juin 2022</p> <p>Statut Membre indépendant</p> <p>Autre conseil d'administration Kérout</p>	<p>Michel De Césaré œuvre depuis de nombreuses années à favoriser l'accès aux services pour les personnes handicapées. Il a travaillé pendant près de 35 ans à la Commission canadienne des droits de la personne. Il est par ailleurs vice-président du conseil d'administration de Kérout, un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.</p>
--	---

Deux membres du milieu archivistique

ANDRÉ GAREAU

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives, Université du Québec à Montréal

André Gareau possède une formation universitaire de premier cycle en archivistique et en gestion et est détenteur d'un diplôme de deuxième cycle en administration publique. Il a œuvré au Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 1984 à 2016, à titre de technicien en archives, d'archiviste, de directeur adjoint puis de directeur (2011-2016). Depuis 1988, il est chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives de l'UQAM.

THERESA ROWAT

Membre du comité de vérification et des finances

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Réseau des services d'archives du Québec (RAQ) et Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels

Directrice des Archives des Jésuites au Canada, Jésuites du Canada

Theresa Rowat était précédemment directrice du Service des archives de l'Université McGill. Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes d'archiviste, conservatrice, analyste de politiques et planificatrice aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada), pour des ministères fédéraux et pour le ministère de la Culture de l'Ontario. Présidente sortante du Réseau des services d'archives du Québec et membre de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, elle a siégé au comité de direction du Conseil canadien des archives.

Deux membres du milieu de la bibliothéconomie

LOUBNA GHAOUTI

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Érudit et Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)

Directrice, Bibliothèque de l'Université Laval

Loubna Ghaouti travaille dans le milieu des bibliothèques universitaires depuis près de 20 ans. En 2001, elle se joint à la Bibliothèque de l'Université Laval. Elle en assure la direction depuis 2012. Elle est vice-présidente du consortium Érudit et membre du conseil d'administration de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada.

JOËLLE THIVIERGE

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des usagers

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Association des bibliothèques publiques de l'Estrie, Salon du livre de l'Estrie, Réseau BIBLIO du Québec et Bibliopresto

Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie

Possédant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (Université de Montréal) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en gestion (École des hautes études commerciales), Joëlle Thivierge a œuvré durant 10 ans au service à la clientèle d'une compagnie privée en gestion documentaire. Depuis août 2001, elle est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie.

Membre du milieu de l'éducation

RICHARD DUMONT

Membre du comité de vérification et des finances

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Érudit

Conseiller spécial, Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, Université de Montréal

Après avoir dirigé la bibliothèque de l'École polytechnique de Montréal, Richard Dumont s'est joint à l'Université de Montréal (UdeM) en 2008, où il a assumé la direction générale des bibliothèques pendant une décennie. Titulaire d'un baccalauréat en géologie et d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information de l'UdeM, il a été lauréat du Prix du recteur, catégorie « Inspiration » – UdeM, et du Prix de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) pour services éminents rendus aux bibliothèques de recherche en 2016. Il est aujourd'hui conseiller spécial à l'UdeM.

Membres de divers milieux, dont le milieu des affaires

JANE EVERETT

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Professeure agrégée, Département des littératures de langue française, de traduction et de création, Université McGill

Jane Everett enseigne la littérature québécoise et la traduction à l'Université McGill depuis 1988. Ses recherches se concentrent sur les manuscrits conservés dans les archives de l'écrivaine Gabrielle Roy et sur le rôle de la traduction dans la transmission du savoir. Elle a fait ses études de premier cycle à l'Université Bishop's, ses études de maîtrise à l'Université Carleton (Ottawa) et son doctorat à l'Université McGill.

MICHEL HAMELIN

Président du comité de vérification et des finances

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Fondation HEC Montréal

Associé leader, Services-conseils, Demers Beaulne

Michel Hamelin est associé leader des Services-conseils et membre du comité de direction du cabinet Demers Beaulne. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés et de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

M^e KADIATOU SOW

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination

7 décembre 2016

Date d'échéance

6 décembre 2020

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Vues d'Afrique

Associée, Fasken

Kadiatou Sow se spécialise dans les domaines du droit des sociétés, des fusions-acquisitions et des capitaux privés. Elle a obtenu son diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 2008, après avoir complété un baccalauréat ès arts en information-communication avec une mineure en sciences politiques de l'Université de Moncton en 2005. En novembre 2017, Kadiatou Sow a été nommée avocate JBM de l'année en droit corporatif par l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

TABLEAU N – RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2019-2020

	Conseil d'administration	Comité de vérification et des finances	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des usagers
	6 réunions	4 réunions	0 réunion	2 réunions	2 réunions
Bellemare, Gaston	6	–	–	–	–
De Césaré, Michel	6	–	–	–	2
Dubois, Isabelle ¹	1	–	–	–	–
Dumont, Richard	6	3	–	–	–
Everett, Jane	4	–	–	–	–
Filion, Ivan	5	–	–	–	–
Gareau, André	5	–	–	–	–
Gazo, Dominique	6	–	–	–	–
Ghaouti, Loubna	3	–	–	2	–
Hamelin, Michel	6	4	–	–	–
Ollivier, Nicole	5	–	–	–	–
Rowat, Theresa	4	4	–	–	–
Roy, Jean-Louis	6	–	–	–	–
Sow, Kadiatou	5	–	–	2	–
Thivierge, Joëlle	6	–	–	2	1

Rémunération

Rémunération et avantages versés aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité des usagers ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail du président-directeur général sont établis par le Conseil des ministres.

Rémunération et avantages versés aux dirigeants

TABLEAU O – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS À CHACUN DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS AU 31 MARS 2020

Titre	Nom	Rémunération de base au 31 mars 2020	Primes d'assurance collective payées par l'employeur	Total
Président-directeur général	Jean-Louis Roy	197 303 \$	0 \$	197 303 \$
Directrice générale de la Bibliothèque nationale	Maureen Clapperton	157 239 \$	1 574 \$	158 813 \$
Directeur général des ressources informationnelles	Pierre Marineau	149 329 \$	2 426 \$	151 755 \$
Directrice générale des ressources humaines et de l'administration	Lise Morin	149 172 \$	1 629 \$	150 801 \$
Conservatrice et directrice générale des Archives nationales	Hélène Laverdure	147 882 \$	1 622 \$	149 504 \$

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BAnQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BAnQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

1. Isabelle Dubois a été nommée présidente du conseil d'administration de BAnQ le 19 février 2020.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

BAnQ a continué en 2019-2020 à remplir ses obligations prévues dans sa Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et dans sa Politique en matière de sécurité de l'information. L'institution s'est ainsi assurée du respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), ce qui inclut la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de BAnQ : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/.

BAnQ a également respecté ses responsabilités et obligations en matière de diffusion de renseignements liés aux dépenses en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 2). Les renseignements à jour sont disponibles sur le portail de BAnQ : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/dépenses.html.

De plus, 36 nouveaux employés de BAnQ ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif principal de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public comme BAnQ. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

TABLEAU P – NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS REÇUES EN 2019-2020

Nature des demandes reçues	Nombre de demandes reçues
Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique	45
Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques	16
Renseignements relatifs à l'économie	0
Renseignements personnels	8
Fonds d'archives privées ¹	15

84, dont 15 visant des fonds d'archives privées¹

TABLEAU Q – NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS TRAITÉES² EN 2019-2020, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délai de traitement	Demandes d'accès		
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	29	9	0
21 à 30 jours	25	4	0
31 jours et plus (le cas échéant)	4	0	0
Total	58	13	0

1. Conformément à l'article 2 [4^e] de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 [ci-après la « Loi sur l'accès »], celle-ci ne s'applique pas aux archives privées visées à l'article 27 de la *Loi sur les archives*, RLRQ c. A-21.1. Toutefois, nonobstant cette disposition, les 15 demandes ont fait l'objet d'une analyse particulière et d'un suivi par BAnQ.

2. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2019-2020. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

TABLEAU R – NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS TRAITÉES¹ EN 2019-2020, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉCISIONS RENDUES

Décision rendue	Demandes d'accès			Dispositions de la Loi invoquées*
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Acceptée (entièrement)	23	4	0	s. o. [1] Art. 1 [5] Art. 9 [8] Art. 14 [2] Art. 21 [2] Art. 22 [3] Art. 23 [4] Art. 24 [3] Art. 28
Partiellement acceptée	22	2	0	[2] Art. 31 [1] Art. 32 [3] Art. 35 [3] Art. 37 [5] Art. 48 [18] Art. 53 [17] Art. 54 [18] Art. 59 [1] Art. 9 de la Charte
Refusée (entièrement)	9	7	0	[14] Art. 1 [1] Art. 14 [1] Art. 23 [1] Art. 37 [1] Art. 39 [1] Art. 53 [1] Art. 59
Autres	4	0	0	[4] Art. 48

* Nombre de fois où une disposition a été invoquée entre parenthèses.

TABLEAU S – MESURES D'ACCOMMODEMENT ET AVIS DE RÉVISION EN CE QUI CONCERNE L'ACCÈS

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

1. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2019-2020. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

TABLEAU T – COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	
Si oui, expliquez lesquelles : _____	Non

TABLEAU U – STATUT DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : <i>27 juin 2013</i>	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : <i>BAnQ ayant entrepris la révision de l'ensemble de son corpus réglementaire en 2019, la version révisée en 2018 de la Politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française n'a pas été soumise telle quelle au conseil d'administration. Cela sera fait une fois que cette politique aura été adaptée au nouveau corpus réglementaire.</i>	Oui

TABLEAU V – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Questions	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	
Si oui, expliquez lesquelles : <i>Chaque année, en mars, BAnQ publie plusieurs capsules sur la Politique linguistique sur son intranet. En 2020, il y en a eu une, avant que la pandémie de COVID-19 vienne bousculer les priorités.</i>	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

TABLEAU W – POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU 31 MARS 2020

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif [annuel]	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
Direction générale de la Grande Bibliothèque							
Abonnement	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	15 \$	8 \$	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	1 821 \$	1 214 \$	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	260 \$	215 \$	100 %	100 %
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales							
Impression et reproduction	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	218 525 \$	215 816 \$	101 %	100 %
Direction du développement des affaires et de la commercialisation							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	4 900 \$	3 368 \$	145 %	100 %
Stationnement ¹	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	1 118 058 \$	859 204 \$	130 %	145 %
Location de salles	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	364 077 \$	305 729 \$	119 %	75 %
Boutique ²	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	187 700 \$	249 503 \$	75 %	110 %
Direction des communications et de la programmation							
Publications	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	468 \$	59 \$	793 %	100 %
Billetterie	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	1 922 \$	3 939 \$	49 %	20 %
Total				1 897 746 \$	1 639 055 \$		

Revenus provenant d'une autre source que la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif [annuel]	Revenus de tarification perçus
Amendes	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	652 171 \$
Repères et services de catalogage avant publication (CIP)	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	153 433 \$
Notices de traitement documentaire SDM	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	117 169 \$
Autres (guichet automatique, location d'exposition, porte-monnaie virtuel)	Valeur marchande	12 décembre 2019	Fixation	455 222 \$
Total des autres revenus				3 275 741 \$

Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être

Aucun

1. La baisse de revenus est due à un achalandage moindre et au confinement de la mi-mars 2020 (COVID-19).

2. Les revenus sont en hausse, mais la Boutique demeure dans sa phase de lancement. Le niveau de financement visé devrait être atteint au cours des prochains exercices.

BAnQ EN CHIFFRES



*Dominion Bureau of Statistics,
International Trade Branch, Ottawa,
novembre 1942. BAnQ Gatineau,
fonds Rodolphe Léger. Détail.*

En conformité avec les politiques du gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19 et afin de protéger le grand public ainsi que les employés, les édifices de BAnQ étaient fermés à partir du 15 mars 2020. Bien que plusieurs activités se soient poursuivies à distance, d'autres ont inévitablement dû cesser. Cette période de fermeture (17 jours) a forcément eu des effets sur le portrait statistique ici présenté, notamment sur la fréquentation des édifices, les documents empruntés et consultés sur place ainsi que les demandes de référence sur place.

1. Fréquentation
2. Usagers inscrits au 31 mars
3. Utilisation des ressources documentaires
4. Demandes de référence
5. Visites de groupes, activités de formation et d'animation
6. Expositions
7. Acquisitions
8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
9. Traitement documentaire et archivistique
10. État des collections au 31 mars
11. Collections patrimoniales en ligne au 31 mars
12. Programme de catalogage avant publication (CIP)
13. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
14. Programmes de soutien aux archives – subventions accordées
15. Approbation de calendriers de conservation
16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

Légende

- : non disponible ou non applicable

1. Fréquentation

	2019-2020	2018-2019
Visites sur place	2 062 105	2 224 863
Visites à la Grande Bibliothèque	2 004 794	2 166 734
Visites à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	3 246	3 471
Visites dans les centres d'archives de BAnQ	54 065	54 658
Visites virtuelles	7 776 264	7 094 773

2. Usagers inscrits au 31 mars

	2020	2019
Usagers inscrits	476 881	451 014

3. Utilisation des ressources documentaires

	2019-2020	2018-2019
Documents empruntés – Collection universelle	5 763 129	5 768 989
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	3 839 902	4 197 472
Documents numériques	1 923 227	1 571 517
Documents consultés	18 930 052	19 178 430
Collection universelle	625 515	672 402
Collections patrimoniales	67 109	72 629
Fonds et collections d'archives	26 878	22 555
Documents numériques	18 210 550	18 410 844
Total	24 693 181	24 947 419
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	15 102	15 775
Documents empruntés par BAnQ	2 066	2 252
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	2 663 571	2 746 131
Catalogue des fonds et collections d'archives	248 157	419 808

4. Demandes de référence

	Sur place		Par téléphone		Par Internet ¹		Total	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Grande Bibliothèque	153 341	175 913	25 095	28 357	7 969	6 624	186 405	210 894
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	166	577	31	166	210	235	407	978
Centres d'archives de BAnQ	40 420	41 722	9 962	9 812	9 909	9 770	60 291	61 304
Total	193 927	218 212	35 088	38 335	18 088	16 629	247 103	273 176

1. Y compris les demandes transmises par courrier.

5. Visites de groupes, activités de formation et d'animation

	2019-2020		2018-2019	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Visites de groupes	607	13 641	695	15 231
Grande Bibliothèque	534	11 831	604	13 671
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	9	164	24	546
Centres d'archives de BAnQ	64	1 646	67	1 014
Activités de formation	497	8 219	553	9 346
Grande Bibliothèque	373	5 294	464 ¹	7 555 ¹
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	32	827	35	878
Centres d'archives de BAnQ	53	1 186	54	913
Activités hors les murs	39	912	–	–
Activités en ligne	4	174	6	263
Activités d'animation	618	34 588	593	29 826
Grande Bibliothèque	523	27 568	501	26 109
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	17	354	21	446
Centres d'archives de BAnQ	20	569	32	1 529
Activités hors les murs	32	4 684	39	1 742
Activités en ligne	26	1 413	–	–
Total	1 722	56 448	1 841	54 403

6. Expositions

	2019-2020		2018-2019	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Expositions				
Grande Bibliothèque	1	10 350	4	13 211
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	1	–	1	–
Centres d'archives de BAnQ	5	–	0	–
Total	7	–	5	–
Expositions itinérantes²	23	–	15	–

1. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2018-2019 parce que les activités en ligne sont dorénavant comptées de façon distincte.

2. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux ayant accueilli les expositions plutôt que le nombre d'expositions.

7. Acquisitions

	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds des centres d'archives de BAnQ		Total	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Documents analogiques (nombre de documents)								
Livres imprimés	53 620	54 029	26 822	24 055	–	–	80 442	78 084
Publications en série en cours ¹	1 366	1 424	9 088	9 293	–	–	10 454	10 717
Documents cartographiques	138	127	125	4 113	2 190	2 170	2 453	6 410
Documents audiovisuels	10 763	11 533	2 911	3 753	12 236	9 018	25 910	24 304
Documents graphiques	–	–	17 915	4 910	153 267	149 771	171 182	154 681
Documents d'archives textuels [m ²]	–	–	–	–	1 958	1 759	1 958	1 759
Microformes	–	–	0	0	225	2 418	225	2 418
Autres documents	20	20	0	0	140	6	160	26
Documents numériques (nombre de titres ³)								
Livres numériques	44 444	36 517	9 527	5 994	–	–	53 971	42 511
Bases de données	202	203	–	–	–	–	202	203
Publications en série électroniques en cours	42 264	43 800	5 218	4 796	–	–	47 482	48 596
Documents d'archives textuels [Go ⁴]	–	–	–	–	321	3	321	3
Autres documents numériques	638 243	2 628 109 ⁵	2 773	371	25 099	704	666 115	2 629 184 ⁵

8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales

Nombre de documents	2019-2020	2018-2019
Dépôt légal	30 760	31 694
Dépôt volontaire [numérique]	17 516	11 156
Achats	9 357	3 235
Dons	16 746	11 200
Total	74 379	57 285

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. m : mètre.

3. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

4. Go : gigaoctet.

5. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2018-2019. Un fournisseur a effectué une correction quant au nombre de documents ajoutés sur ses plateformes en 2018-2019.

9. Traitement documentaire et archivistique

	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds des centres d'archives de BANQ		Total	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Notices d'autorité originales	12 066	13 153	6 122	6 973	–	–	18 188	20 126
Notices d'autorité dérivées	26 270	23 153	–	–	–	–	26 270	23 153
Notices bibliographiques originales	3 007	4 869	16 427	21 891	–	–	19 434	26 760
Notices bibliographiques dérivées	135 884	73 221	2 429	3 943	–	–	138 313	77 164
Notices archivistiques	–	–	–	–	56 819	– ¹	56 819	– ¹
Total	177 227	114 396	24 978	32 807	56 819	–¹	259 024	–¹

10. État des collections au 31 mars

	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds des centres d'archives de BANQ		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Documents analogiques (nombre de documents)								
Livres imprimés	1 658 133	1 674 680	1 249 657	1 230 303	–	–	2 907 790	2 904 983
Publications en série imprimées	97 084	96 034	1 858 145	1 841 936	–	–	1 955 230	1 937 969
Documents cartographiques	4 993	4 809	81 921	80 325	1 304 956	1 322 782	1 391 870	1 407 916
Documents audiovisuels	482 478	480 099	124 095	121 520	107 100	103 582	713 673	705 201
Documents graphiques	–	–	181 027	178 433	15 124 606	15 493 503	15 305 633	15 671 936
Documents d'archives textuels [m ²]	–	–	–	–	68 221	67 339	68 221	67 339
Microformes	–	–	461 782	461 782	145 918	147 513	607 700	609 295
Autres documents	791	766	996	994	31 100	32 626	32 887	34 386
Documents numériques (nombre de titres ³)								
Livres numériques	340 303	318 821	76 569	67 539	–	–	416 872	386 360
Bases de données	202	203	–	–	–	–	202	203
Publications en série électroniques	55 940	54 279	10 775	10 202	–	–	66 715	64 481
Documents d'archives textuels [Go ⁴]	–	–	–	–	1 026	897	1 026	897
Autres documents numériques	32 419 645	31 839 610 ⁵	106 933	103 225	445 860	502 005	32 972 438	32 444 840

1. Le remplacement du système de gestion des archives Pistard par Advitam en 2019-2020 a permis de réviser le mode de calcul du nombre de documents d'archives traités. Considérant les différences dans le mode de calcul appliqué par les deux outils, les données 2019-2020 concernant les notices archivistiques ne peuvent être comparées à celles des années antérieures.

2. m : mètre.

3. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

4. Go : gigaoctet.

5. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2018-2019. Un fournisseur de base de données a effectué une correction quant au nombre de documents disponibles sur ses plateformes au 31 mars 2019.

11. Collections patrimoniales en ligne au 31 mars

	2020	2019
Nombres de fichiers des collections patrimoniales en ligne	18 466 201	17 665 157

12. Programme de catalogage avant publication (CIP)

	2019-2020	2018-2019
Demandes reçues	3 203	3 547
Éditeurs participants	268	283

13. Numéro international normalisé du livre (ISBN)

	2019-2020	2018-2019
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	843 ¹	894
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 769 ¹	2 869

14. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

Région	Soutien au traitement des archives		Soutien aux archives privées ²	
	2019-2020 \$	2018-2019 \$	2019-2020 \$	2018-2019 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	15 023,00	11 000,00	52 154,25	40 721,51
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	13 612,00	22 791,00	124 767,72	124 337,76
03 - Capitale-Nationale	34 694,00	8 607,00	92 491,50	91 202,60
04 - Mauricie	–	12 000,00	18 276,31	17 559,94
05 - Estrie	15 355,00	20 494,00	94 983,08	95 001,65
06 - Montréal	61 113,00	43 598,00	86 720,54	90 282,75
07 - Outaouais	11 118,00	17 397,00	32 263,83	31 547,45
08 - Abitibi-Témiscamingue	10 916,00	5 000,00	72 969,98	61 594,39
09 - Côte-Nord	5 454,00	5 045,00	31 338,44	30 622,06
10 - Nord-du-Québec	–	5 000,00	27 887,58	27 171,20
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 540,00	17 000,00	71 357,64	69 924,88
12 - Chaudière-Appalaches	7 500,00	5 000,00	29 355,07	28 894,60
13 - Laval	9 000,00	10 000,00	29 411,67	28 695,28
14 - Lanaudière	9 000,00	12 000,00	44 603,01	34 331,63
15 - Laurentides	5 400,00	12 800,00	80 549,17	79 336,83
16 - Montérégie	41 980,00	38 991,00	177 708,76	167 184,10
17 - Centre-du-Québec	8 595,00	7 577,00	53 161,45	53 591,37
Total	254 300,00	254 300,00	1 120 000,00	1 072 000,00

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

2. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

15. Approbation de calendriers de conservation

	2019-2020	2018-2019
Nouveaux / refondus	100	82
Modifiés	293	238

16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

	2019-2020	2018-2019
Grande Bibliothèque	648	633
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	55	62
Centres d'archives de BAnQ	5 897	5 631

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

-
- 65 Rapport de la direction
 - 66 Rapport de l'auditeur indépendant
 - 69 État des résultats
 - 70 État du déficit cumulé
 - 71 État de la situation financière
 - 72 État de la variation de la dette nette
 - 73 État des flux de trésorerie
 - 74 Notes complémentaires



Bureau de Don Smith, janvier 1954.
BAnQ Vieux-Montréal,
fonds Conrad Poirier.
Photo : Conrad Poirier. Détail.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

Le directeur général de l'administration et des finances par intérim,



Martin Giroux

Montréal, le 23 juin 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2020 et 2019, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont actuellement présentées en partie à titre de droits contractuels à la note 14 des états financiers. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* [RLRQ, chapitre S-37.01] énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2020	2019
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Débiteurs		
Contributions du gouvernement du Québec	188 341 078	189 486 125
Contributions reportées		
Gouvernement du Québec	121 636 446	124 693 572
Dette nette et déficit cumulé	[66 704 632]	[64 792 553]
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Contributions du gouvernement du Québec	1 912 079	(289 916)
Déficit de l'exercice	[1 912 079]	289 916
Note 14		
Droits contractuels	(156 670 178)	(162 356 079)

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.


Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 31 mars 2020 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 Marc-Antoine Daoust, CPA auditeur, CA

Marc-Antoine Daoust, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 23 juin 2020

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	45 281 825 \$	45 599 525 \$	45 946 425 \$
Centres d'archives privées	1 374 300	1 374 300	1 004 300
Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 12)	3 295 389	3 079 105	3 061 789
Autres contributions (note 12)	1 117 190	682 891	1 169 461
Revenus reportés	17 495	17 493	20 124
Remboursement des dettes	17 859 624	18 056 594	19 478 432
Intérêts	4 409 236	4 409 725	4 410 684
Contributions de la Ville de Montréal (note 3)			
Fonctionnement	11 836 899	11 880 123	11 666 829
Bibliothèque Saint-Sulpice	1 031 514	796 502	–
Plan culturel numérique (note 12)	83 789	64 635	147 236
Contribution du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	45 000	40 199	77 131
Autres contributions (note 12)	803 987	224 442	250 221
Autres revenus	3 234 000	3 275 741	3 476 516
Intérêts	400 000	835 801	911 002
	91 271 723	90 818 551	92 101 625
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	43 093 918	41 710 152	40 626 536
Loyer	6 863 778	6 899 871	6 675 209
Services professionnels, administratifs et autres	8 278 283	7 749 066	7 931 489
Fournitures et approvisionnements	5 060 042	4 996 892	4 792 411
Taxes et permis	5 097 680	5 033 557	5 014 297
Entretien et réparations	3 238 713	3 272 828	2 902 864
Publicité et communication	866 226	1 070 338	987 946
Don à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec		–	800 000
Frais de déplacement et de représentation	240 651	227 844	197 097
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 584 300	1 374 300	1 326 300
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Amortissement des immobilisations corporelles	15 794 469	15 299 396	14 902 743
Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	50 000	208 829	70 400
Frais financiers (note 4)	5 156 756	5 236 205	5 323 576
Fonds patrimonial (note 5)	351 000	277 539	289 245
	96 157 291	93 838 292	92 321 588
DÉFICIT DE L'EXERCICE	[4 885 568] \$	[3 019 741] \$	[219 963] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	(38 839 503) \$	(38 839 503) \$	(38 619 540) \$
Déficit de l'exercice	(4 885 568)	(3 019 741)	(219 963)
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	(43 725 071) \$	(41 859 244) \$	(38 839 503) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	28 895 882 \$	28 851 607 \$
Débiteurs (note 7)	4 514 662	5 907 956
Stocks	86 773	40 411
	33 497 317	34 799 974
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	9 979 764	7 105 947
Intérêts courus à payer	446 011	458 603
Provision pour congés de maladie (note 9)	3 336 137	3 809 616
Provision pour vacances (note 9)	4 172 115	3 842 485
Emprunts (note 10)	26 757 886	24 896 690
Dettes (note 11)	160 050 158	166 112 788
Revenus reportés	51 948	69 441
Contributions reportées (note 12)	17 779 068	17 271 677
	222 573 087	223 567 247
DETTE NETTE	[189 075 770]	[188 767 273]
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	144 163 702	146 769 752
Charges payées d'avance	3 052 824	3 158 018
	147 216 526	149 927 770
DÉFICIT CUMULÉ	[41 859 244] \$	[38 839 503] \$
DROITS CONTRACTUELS (note 14)		

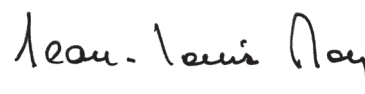
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La présidente du conseil d'administration,



Isabelle Dubois

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
DÉFICIT DE L'EXERCICE	[4 885 568] \$	[3 019 741] \$	[219 963] \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 624 993)	(12 902 175)	(14 429 001)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 794 469	15 299 396	14 902 743
Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	50 000	208 829	70 400
	(780 524)	2 606 050	544 142
Acquisition des charges payées d'avance	(3 200 000)	(3 052 824)	(3 158 018)
Utilisation des charges payées d'avance	3 158 018	3 158 018	3 060 406
	(41 982)	105 194	(97 612)
[AUGMENTATION] DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	[5 708 074]	[308 497]	226 567
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[188 767 273]	[188 767 273]	[188 993 840]
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	[194 475 347] \$	[189 075 770] \$	[188 767 273] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(3 019 741) \$	(219 963) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement relatif au remboursement de la dette à long terme	(17 953 727)	(19 399 798)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 299 396	14 902 743
Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	208 829	70 400
Virement des revenus reportés	(17 493)	(20 124)
Virement des contributions reportées	(4 051 073)	(4 628 707)
	[9 533 809]	[9 295 449]
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	1 393 294	2 045 432
Stocks	(46 362)	(40 411)
Charges payées d'avance	105 194	(97 612)
Créditeurs et charges à payer	1 653 116	(1 006 566)
Intérêts courus à payer	(12 592)	(76 552)
Provision pour congés de maladie	(473 479)	(130 862)
Provision pour vacances	329 630	(28 414)
Contributions reportées	4 558 464	4 227 015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	[2 026 544]	[4 403 419]
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 681 474)	(15 340 897)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	[11 681 474]	[15 340 897]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	13 752 296	17 964 473
Emprunts remboursés	(11 891 100)	(16 237 000)
Nouvelles dettes	11 891 097	16 237 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	13 752 293	17 964 473
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	44 275	[1 779 843]
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 851 607	30 631 450
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	28 895 882 \$	28 851 607 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 15.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

1. Constitution et mission

Bibliothèque et Archives nationales du Québec [BAnQ] a été constituée par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* [RLRQ, chapitre B-1.2]. Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* [RLRQ, chapitre I-3] et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* [LRC, 1985, 5^e suppl.], elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Incidences de la pandémie mondiale dues au nouveau coronavirus [COVID-19]

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus [COVID-19]. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques à l'échelle mondiale.

Le 14 mars 2020, BAnQ a dû fermer ses portes afin de respecter les directives du gouvernement du Québec visant à contrer la propagation du virus.

Le gouvernement du Québec a autorisé, à compter du 8 juin 2020, la réouverture progressive des activités. BAnQ a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions sur les services offerts aux usagers.

Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer son effet sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de BAnQ pour les périodes futures.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, ainsi que l'évaluation des documents de bibliothèque radiés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BANQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BANQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BA nQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BA nQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiment	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BA nQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

COLLECTIONS

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

2. Principales méthodes comptables [suite]

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Contributions de la Ville de Montréal

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Malgré la date de signature du 19 août 2016, la présente entente est entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2016, et se termine le 1^{er} janvier 2021. L'entente pourra être renouvelée aux mêmes conditions par période de cinq ans.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

BAnQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe et s'adressant à l'ensemble de la population. Une contribution totale de 17 000 000 \$ a été octroyée à BAnQ pour la réalisation de ce projet.

4. Frais financiers

	2020	2019
Intérêts sur la dette	4 756 364 \$	4 756 168 \$
Intérêts sur emprunts	447 955	539 987
Frais bancaires	31 886	27 421
	5 236 205 \$	5 323 576 \$

5. Fonds patrimonial

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 277 539 \$ (289 245 \$ en 2019). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 4 020 445 \$ (666 980 \$ en 2019).

6. Trésorerie

Au 31 mars 2020, le taux d'intérêt des comptes courants de BA nQ est de 0,15 % (1,65 % en 2019). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BA nQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire varie entre 0,90 % et 2,45 % (entre 1,95 % et 2,45 % en 2019).

7. Débiteurs

	2020	2019
Contributions du gouvernement du Québec	– \$	1 833 000 \$
Contributions de la Ville de Montréal	2 919 999	2 825 194
Taxes à la consommation à recevoir	1 050 470	624 627
Autres	544 193	625 135
	4 514 662 \$	5 907 956 \$

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2020	2019
Fournisseurs	6 276 689 \$	2 628 727 \$
Traitements	2 169 869	2 233 583
Charges sociales	1 533 206	1 943 637
Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	–	300 000
	9 979 764 \$	7 105 947 \$

9. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BA nQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2020 de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible. Le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé le 1^{er} janvier 2020 de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS, et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, BA nQ a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations de BA nQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 212 125 \$ (3 140 016 \$ en 2019). Les obligations de BA nQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	3 809 616 \$	3 940 478 \$
Charges de l'exercice	796 797	1 176 906
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 270 276)	(1 307 768)
Solde à la fin de l'exercice	3 336 137 \$	3 809 616 \$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi et la date d'accumulation des journées de congé (avant ou après le 1^{er} avril 2017). Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Depuis le 1^{er} avril 2017 pour les fonctionnaires (1^{er} avril 2019 pour les professionnels), ceux-ci accumulent dans une nouvelle réserve les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. La réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi, mais ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. La réserve accumulée au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels selon les anciennes dispositions a été transférée dans la nouvelle réserve jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 jours. Le solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2022 pour les fonctionnaires et 31 mars 2024 pour les professionnels. Tout solde résiduel à cette date sera monnayé à 70 % en 2022-2023 pour les fonctionnaires et 2024-2025 pour les professionnels.

Les obligations à long terme rattachées aux programmes concernant les congés de maladie sont établies à l'aide d'une méthode qui en répartit le coût sur la durée de la carrière active des employés et augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BAnQ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2020 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
RREGOP	2,50	2,80	De 0,00 à 2,47	De 0,00 à 2,63	De 0 à 16 ans	De 0 à 13 ans
RRPE et RRAS	2,50	2,00	2,06	2,60	11 ans	12 ans

Provision pour vacances

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	3 842 485 \$	3 870 899 \$
Charges de l'exercice	3 320 727	2 962 889
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 991 097)	(2 991 303)
Solde à la fin de l'exercice	4 172 115 \$	3 842 485 \$

10. Emprunts

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 83 809 313 \$ [72 873 437 \$ en 2019], aux fins suivantes :

	2020	2019
Maintien des actifs	36 019 832 \$	33 786 116 \$
Centre de collection et de conservation de Montréal	30 084 181	30 084 181
Stratégie culturelle numérique	10 765 590	6 437 740
Ressources informationnelles	5 222 710	2 565 400
Remplacement de mobilier à la Grande Bibliothèque	808 000	–
Acquisition de documents numériques	909 000	–
	83 809 313 \$	72 873 437 \$

Les sommes empruntées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,3 %. Au 31 mars 2020, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,28250 % [2,27750 % au 31 mars 2019] et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2020	2019
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	26 757 886 \$	24 896 690 \$

11. Dettes

	2020	2019
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 1,577 %, remboursable par versements annuels de 43 609 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2020	43 101 \$	86 201 \$
• Portant intérêt au taux de 1,552 %, remboursable par versements annuels de 40 173 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2021	40 000	80 000
• Portant intérêt au taux de 1,354 %, remboursable par versements annuels de 28 271 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2021	55 932	83 898
• Portant intérêt au taux de 1,971 %, remboursable par versements annuels de 42 181 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2022	84 000	126 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	6 453 575	8 066 969
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	10 080 000	12 600 000
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	9 272 726	11 127 273
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	7 600 000	9 120 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	66 372 263	68 925 042
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	10 279 326	11 747 802
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	9 141 045	10 446 909
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	12 047 782	13 768 894
• Portant intérêt au taux de 3,005 %, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	11 389 600	12 813 300
• Portant intérêt au taux de 3,008 %, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	1 636 364	1 818 182
• Portant intérêt au taux de 2,314 %, remboursable par versements annuels de 1 024 128 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	9 171 990	–
• Portant intérêt au taux de 1,847 %, remboursable par versements annuels de 170 837 \$ jusqu'au 31 mars 2029	1 530 000	–
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	3 780 913	4 095 989
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 % remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	208 564	270 517
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	439 043	476 584
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	423 934	459 228
	160 050 158 \$	166 112 788 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BANQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts, à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 3 780 913 \$ (4 095 989 \$ en 2019). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

11. Dettes [suite]

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2021	18 092 249 \$
2022	18 012 905
2023	17 947 047
2024	17 884 318
2025	13 718 781
2026 et suivants	75 897 823
	161 553 123 \$

12. Contributions reportées

	2020	2019
Solde au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	2 971 305 \$	3 223 255 \$
Ville de Montréal	13 779 721	13 921 004
Autres	520 651	529 110
	17 271 677	17 673 369
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	3 824 812	3 979 300
Ville de Montréal	19 047	5 953
Autres	714 605	241 762
	4 558 464	4 227 015
Virements de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(3 761 996)	(4 231 250)
Ville de Montréal	(64 635)	(147 236)
Autres	(224 442)	(250 221)
	(4 051 073)	(4 628 707)
Solde à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	3 034 121	2 971 305
Ville de Montréal	13 734 133	13 779 721
Autres	1 010 814	520 651
Solde à la fin de l'exercice	17 779 068 \$	17 271 677 \$

13. Immobilisations corporelles

									2020	2019
	Terrains	Bâtiments ¹	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels ²	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	104 924 771	7 749 078	21 667 389	24 737 447	36 319 678	114 766 143	2 407 394	326 318 383	313 680 059 \$
Acquisitions	-	423 675	-	2 061 210	1 737 006	2 633 279	6 046 119	886	12 902 175	14 429 001
Cessions et radiations	-	-	-	(117 484)	(535 024)	-	(2 299 217)	-	(2 951 725)	(1 790 677)
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	105 348 446	7 749 078	23 611 115	25 939 429	38 952 957	118 513 045	2 408 280	336 268 833	326 318 383
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	36 021 121	2 633 196	17 525 196	17 904 649	24 247 731	79 942 142	1 274 596	179 548 631	166 366 165
Amortissement de l'exercice	-	2 768 798	195 114	1 037 534	1 787 022	1 755 518	7 621 869	133 541	15 299 396	14 902 743
Cessions et radiations	-	-	-	(69 947)	(343 806)	(29 926)	(2 299 217)	-	(2 742 896)	(1 720 277)
Solde à la fin de l'exercice	-	38 789 919	2 828 310	18 492 783	19 347 865	25 973 323	85 264 794	1 408 137	192 105 131	179 548 631
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	13 746 483	66 558 527	4 920 768	5 118 332	6 591 564	12 979 634	33 248 251	1 000 143	144 163 702	-
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	13 746 483	68 903 650	5 115 882	4 142 193	6 832 798	12 071 947	34 824 001	1 132 798	-	146 769 752

1. Le processus d'acquisition du bâtiment Saint-Sulpice, d'un montant de 909 457 \$, et des améliorations de bâtiment au coût de 2 742 884 \$ étaient en voie de réalisation au 31 mars 2020 (2 692 920 \$ au 31 mars 2019) et n'ont pas été amortis.

2. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 800 661 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2020 (3 922 404 \$ au 31 mars 2019).

14. Droits contractuels

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et plus	Total
Droits contractuels avec des parties apparentées							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions du gouvernement du Québec	17 635 556	17 551 774	17 481 322	17 481 322	13 320 067	73 200 137	156 670 178

15. Données supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2020	2019
Activités de financement et d'investissement en immobilisations sans effet sur la trésorerie		
Intérêts payés	5 114 567 \$	5 259 264 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles financée à même les créanciers et les charges à payer	1 932 322 \$	711 621 \$

16. Opérations entre apparentés

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, une charge pour créances douteuses de 176 279 \$ [239 784 \$ en 2019] a été comptabilisée à l'état des résultats, attribuable principalement aux débiteurs dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2020 est bonne.

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

La valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2020	2019
Trésorerie	28 895 882 \$	28 851 607 \$
Débiteurs	3 464 192	5 283 329
	32 360 074 \$	34 134 936 \$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit :

	2020	2019
Courants	1 956 438 \$	3 290 192 \$
0 à 30 jours	1 608 070	2 265 350
31 à 60 jours	69 522	19 698
61 à 90 jours	22 033	2 280
91 jours et plus	73 413	15 010
	3 729 476 \$	5 592 530 \$

La provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	(309 201) \$	(69 417) \$
Charge de l'exercice	(176 279)	(239 784)
Montants radiés et recouverts	220 196	-
Solde à la fin de l'exercice	(265 284) \$	(309 201) \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2020	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 446 558 \$	– \$	– \$	– \$	8 446 558 \$
Intérêts courus à payer	446 011	–	–	–	446 011
Provision pour vacances	4 172 115	–	–	–	4 172 115
Emprunts	26 757 886	–	–	–	26 757 886
Dettes	21 873 552	63 564 238	79 409 226	14 531 097	179 378 113
	61 696 122 \$	63 564 238 \$	79 409 226 \$	14 531 097 \$	219 200 683 \$

Au 31 mars 2019	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	5 162 310 \$	– \$	– \$	– \$	5 162 310 \$
Intérêts courus à payer	458 603	–	–	–	458 603
Provision pour vacances	3 842 485	–	–	–	3 842 485
Emprunts	24 896 690	–	–	–	24 896 690
Dettes	20 887 736	61 021 932	33 985 894	72 853 192	188 748 754
	55 247 824 \$	61 021 932 \$	33 985 894 \$	72 853 192 \$	223 108 842 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les emprunts seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2020.



Bureau de Don Smith, janvier 1954. BANQ Vieux-Montréal, fonds Conrad Poirier. Photo : Conrad Poirier. Détail.

ANNEXES



Semaine de la bibliothèque canadienne
à la Bibliothèque nationale du Québec,
rue Saint-Denis à Montréal, 1967.
BAnQ Vieux-Montréal, fonds Ministère
de la Culture et des Communications.
Photo : Gabor Szilasi. Détail.

ANNEXE 1

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BANQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BANQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique.

À ce titre, la *Loi sur les archives* confère à BANQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BANQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel.

Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Forte de cette mission, BANQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;

- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Ses engagements

BANQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
 - des collections patrimoniales ;
 - une collection universelle ;
 - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'utilisateur et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BANQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec ;
- des chercheurs et des généalogistes ;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants ;
- du public jeune ;

- des utilisateurs des services bibliographiques ;
- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères ;
- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits¹ :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance ;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques ;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements ;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- développement des institutions documentaires québécoises ;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révisé au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.
Révisée le 12 décembre 2013.

1. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'utilisateur. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

100	Préambule
100	1. Définitions
101	2. Dispositions générales
101	3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie
102	4. Activités politiques
103	5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux Conflits d'intérêts
103	A) prévention des Conflits d'intérêts
103	B) dénonciation et abstention
104	C) dispenses
104	D) règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
105	6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants
105	7. Application du code
106	8. Processus disciplinaire
106	9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants
106	10. Entrée en vigueur
107	Annexe I Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts
107	Annexe II Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
108	Annexe III Formulaire de déclaration d'intérêts

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BANQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* [RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2] ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* [RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4];

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BANQ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BANQ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que BANQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code;

Les membres du conseil d'administration de BANQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1. Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la *Loi sur BANQ*;
- b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne [y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié] au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant;
- c) « Conseil » : le conseil d'administration de BANQ;
- d) « Contrat » : comprend un contrat projeté;
- e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs;
- f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BANQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec;
- g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas BANQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BANQ ni d'incompatibilité avec les objets de BANQ;
- h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BANQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BANQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BANQ participe;
- j) « Loi sur BANQ » : la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* [RLRQ, c. B-1.2], telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- k) « Lois » : la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* [RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2] et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* [RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4];
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption; Aux fins du présent code, sont également liées à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants ;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics [RLRQ, c.M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2] adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BANQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre ;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉS CA-2017-19

2. Dispositions générales

- 2.1. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BANQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BANQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2. Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BANQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BANQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BANQ.
- 2.3. Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BANQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4. Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BANQ ne peut entraîner un conflit d'intérêts.

3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1. L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BANQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BANQ par la *Loi sur BANQ* et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BANQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

- 3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur BANQ*, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BANQ ou qui, à la demande de BANQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Modifié : RÉS CA-2017-19

- 3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BANQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par BANQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
- 3.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.
- 3.5. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BANQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BANQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BANQ.
- 3.6. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BANQ avec les siens ; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BANQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BANQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

- 3.10. L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11. L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12. L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.
- 3.13. Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.

- 3.16. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17. Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Activités politiques

- 4.1. Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 4.2. Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.4. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux Conflits d'intérêts

5. A) Prévention des Conflits d'intérêts

5.1. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BANQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BANQ.

Le Premier dirigeant de BANQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BANQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.

5.2. Le Premier dirigeant de BANQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BANQ.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.

5. B) Dénonciation et abstention

5.3. L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec BANQ ; ou
 - b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BANQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BANQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

Modifié : RÉS CA-2017-19

5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BANQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BANQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ; et,

e) à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BAnQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BAnQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.

5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BAnQ. Il ne peut, en outre, accepter de BAnQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

5. C) Dispenses

5.15. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BAnQ ;
- e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait visé.

5. D) Règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant

5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la *Loi sur BAnQ* [RLRQ c- B.1.2.], de participer à toute délibération du Conseil de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants

6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7. Application du code

7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BANQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.

7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.

7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BANQ et du Secrétaire du Conseil.

7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la *Loi sur BANQ* et du Règlement sont respectées.

Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :

- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
- f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.

7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.

7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.

7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- b) la description de la violation ;
- c) la date ou la période de survenance de la violation ;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BANQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

7.13. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

7.14. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

7.15. Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8. Processus disciplinaire

8.1. Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

8.2. L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.

8.3. Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

8.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BANQ.

9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants

9.1. Le secrétaire général de BANQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.

9.2. Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10. Entrée en vigueur

10.1. Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BANQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016
Modifié le 28 juin 2017

ANNEXE I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BANQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BANQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement ;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

ANNEXE II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) _____ [Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BANQ »], déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BANQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

ANNEXE III

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec [BAnQ] [ci-après, le « code d'éthique »] et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ [Administrateur ou Dirigeant de BAnQ], déclare les intérêts suivants :

a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : _____

d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____

e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise :

ou

f. les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. (Parapher ici : _____)

2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____

Au sujet de BAnQ

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble trois institutions vouées à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois.

La Bibliothèque nationale acquiert, traite et conserve l'ensemble de l'édition québécoise, tout en assurant la mise en valeur des collections patrimoniales qu'elle a constituées auprès du plus grand nombre.

Les Archives nationales assurent la conservation d'archives publiques et privées et en facilitent l'accès à travers 10 centres répartis sur tout le territoire québécois, en plus d'encadrer les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

La Grande Bibliothèque, située au cœur de la métropole, est un lieu de rendez-vous culturel permettant un accès libre et gratuit à la plus grande collection de livres et de documents en français en Amérique. En tant que bibliothèque publique de tous les Québécois, elle propose également de nombreuses ressources numériques.

BAnQ participe activement au rayonnement de la culture québécoise dans l'univers numérique.

banq.qc.ca

Vous trouverez à banq.qc.ca une version électronique de ce rapport annuel d'activités.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications et de la programmation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISSN 2560-9904 (imprimé)

ISSN 2560-9912 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
 Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Grande Bibliothèque
 475, boulevard De Maisonneuve Est
 Montréal [Québec] H2L 5C4
 514 873-1100

BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie
 2275, rue Holt
 Montréal [Québec] H2G 3H1
 514 873-1100

BAnQ Vieux-Montréal
 535, avenue Viger Est
 Montréal [Québec] H2L 2P3
 514 873-1100

QUÉBEC

BAnQ Québec
 Pavillon Louis-Jacques-Casault
 Campus de l'Université Laval
 1055, avenue du Séminaire
 Québec [Québec] G1V 5C8
 418 643-8904

EN RÉGION

BAnQ Gaspé
 80, boulevard de Gaspé
 Gaspé [Québec] G4X 1A9
 1 800 363-9028, poste 6573

BAnQ Gatineau
 855, boulevard de la Gappe
 Gatineau [Québec] J8T 8H9
 819 568-8798

BAnQ Rimouski
 337, rue Moreault
 Rimouski [Québec] G5L 1P4
 418 727-3500

BAnQ Rouyn-Noranda
 27, rue du Terminus Ouest
 Rouyn-Noranda [Québec] J9X 2P3
 819 763-3484

BAnQ Saguenay
 930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-103
 Saguenay [Québec] G7H 7K9
 418 698-3516

BAnQ Sept-Îles
 700, boulevard Laure, bureau 190
 Sept-Îles [Québec] G4R 1Y1
 418 964-8434

BAnQ Sherbrooke
 225, rue Frontenac, bureau 401
 Sherbrooke [Québec] J1H 1K1
 819 820-3010

BAnQ Trois-Rivières
 225, rue des Forges, bureau 208
 Trois-Rivières [Québec] G9A 2G7
 819 371-6015